
Rapport annuel 2015

Prix et qualité
du service public
des déchets



Madame, Monsieur,
Chers collègues, chers élus,

20 ans ... voilà 20 ans que le SMD3 transporte, traite et valorise les déchets des périgourdins en collaboration avec ses adhérents.

Depuis 1995, les périgourdins ont connu de nombreux changements dans la gestion de leurs déchets. Le sac noir, comme seul outil pour évacuer ses déchets, est bien loin. Aujourd'hui, chaque périgourdin peut avoir à sa disposition un contenant pour les emballages recyclables, des bornes à verre, un composteur...

Au cours de ces années, le SMD3 a investi et modernisé ses installations de traitement et de tri dans une démarche de performance et d'amélioration continue tant sur le plan qualitatif que sur les conditions de travail des agents.

L'extension du tri à tous les emballages plastiques, qui a été développée à l'échelle départementale en 2012, fait partie des nombreuses initiatives mises en place au cours de ces années.

En 2015, le SMD3 a élargi ses compétences en prenant en charge la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le secteur de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord. Sa fusion avec le SMBGD (ancien syndicat de déchets du Bergeracois), lui confère la gestion de 4 déchèteries, la collecte du verre ainsi que l'animation sur ce territoire. Dans le même temps, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre a confié au SMD3 la construction, la gestion et l'exploitation de la future déchèterie de Saint-Astier.

Le SMD3 renforce et confirme sa politique de réduction des déchets, en partenariat avec ses adhérents, en étant lauréat du second appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et devient Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet.

Enfin, toujours soucieux de diminuer au maximum l'impact environnemental de leurs activités, le SMD3 et ses adhérents ont renouvelé la certification de qualité environnementale ISO 14001 en mai 2015, pour les activités de transfert, de traitement des Ordures Ménagères et des activités tertiaires.

Fort de ces années, le SMD3 a été, est et sera présent auprès de ses adhérents et des périgourdins pour œuvrer ensemble, être toujours plus novateur dans la prévention, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Dans cette optique, nous restons à votre écoute pour vous apporter le meilleur service au meilleur prix.

Les co-présidents du SMD3
Francis COLBAC François ROUSSEL

Sommaire

Repères 2015 _____ P 3-4

Organisation du territoire _____ P 5-10

- Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne p. 6
- Compétences et fonctionnement du SMD3 p. 7
- Installations de gestion des déchets du territoire p. 8
- Zoom sur les principaux investissements réalisés ou programmés en 2015 p. 9
- Les filières de gestion des déchets p. 10

Collecte des déchets _____ P 11-34

- SMCTOM de Thiviers p. 12-13
- SICTOM du Périgord Noir p. 14-15
- SYGED Bastides Forêt Bessède p. 16-17
- Secteur V - Bergeracois p. 18-19
- SMCTOM de Montpon Mussidan p. 20-21
- SMCTOM de Ribérac p. 22-23
- SMCTOM de Nontron p. 24-25
- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux p. 26-27
- SMCTOM de Vergt p. 28-29
- Communauté de Communes Isle Vern Salembre p. 30-31
- Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et autres collectivités p. 32
- Synthèse des déchets collectés en 2015 p. 33-34

Transfert et traitement des déchets _____ P 35-42

- Zoom sur l'activité de transfert p. 36
- Les déchets propres et secs p. 37
- Les déchets verts p. 38
- Le verre p. 39
- Les déchets résiduels et le tout-venant de déchèterie p. 40
- Les filières spécifiques p. 41
- Synthèse des déchets traités en Dordogne en 2015 p. 42

Prévention et sensibilisation _____ P 43-46

- Démarche de management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage p. 44
- Produire moins de déchets p. 45
- La prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes p. 46

Indicateurs économiques et financiers _____ P 47-50

- Le budget 2015 du SMD3 p. 48
- La tarification unique 2015 p. 49
- Le bilan social 2015 du SMD3 p. 50

Les rendez-vous incontournables _____ P 51 de l'année 2016

Repères 2015

Le SMD3 au 1^{er} janvier 2016 c'est :

- Un territoire couvrant 539 communes, soit la quasi-totalité du département de la Dordogne
- 14 collectivités intercommunales adhérentes et 6 communes indépendantes
- 400 837 habitants desservis

Les déchets collectés

230 326 tonnes de déchets ont été collectées en 2015 par le SMD3, ses adhérents ou leurs prestataires, soit une diminution de - 0,7 % par rapport à 2014. Parmi ces déchets, 98 217 tonnes ont été collectées en déchèterie (245 kg/hab. en moyenne) et 132 109 tonnes hors déchèterie (330 kg/hab.).

Les déchets traités

188 653 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SMD3 en 2015, ce qui représente une évolution de + 0,9 % par rapport à 2014.

Parmi ces déchets :

- 20 219 tonnes de déchets propres et secs (+ 1,9 %)
- 97 585 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (+ 0,5 %)
- 14 740 tonnes de verre (+ 1,5 %)
- 30 520 tonnes de déchets verts (-4,1 %)

Au total, 234 562 tonnes de déchets ont été traitées en Dordogne en 2015 (déchets pris en charge par le SMD3 et ses adhérents).

La prévention et la sensibilisation

Entre 2010 et 2015, les actions de prévention et de sensibilisation menées par le SMD3 ont permis de **réduire de 5,5 % les déchets ménagers et assimilés** produits en Dordogne.

En 2015, le budget « prévention » s'est élevé à 119 253 €.

Quelques actions menées en 2015 :

- 1 500 composteurs distribués
- 11 346 autocollants « Stop-pub » distribués
- 217 350 gobelets réutilisables prêtés sur 221 manifestations
- 400 poules et 150 poulaillers distribués

Les installations

- 8 centres de transfert
- 50 déchèteries
- 2 centres de tri des déchets propres et secs (sacs jaunes)
- 2 installations de stockage de déchets non dangereux (dont 1 privée gérée par SITA)
- 7 aires de broyage des déchets verts et
- 1 plateforme de compostage
- 6 aires de regroupement du verre
- 4 aires de stockage et de broyage du bois

Collecte des déchets :

575 kg/hab.

42 % des déchets valorisés



Indicateurs financiers

Le SMD3 applique une **tarification unique*** sur l'ensemble du territoire pour le traitement des déchets, afin de garantir une solidarité départementale.

Par ailleurs, depuis 2014, une nouvelle procédure s'applique pour les déchets propres et secs (DPS) : **dans le cadre de sa politique d'encouragement au tri, le SMD3 reverse aux collectivités adhérentes un soutien incitatif à la tonne valorisée.**

Budget 2015 du SMD3 :

- Dépenses de fonctionnement : 47 €/hab.
- Dépenses d'investissement : 18 €/hab.

*tarification unique détaillée p. 49

2015 en résumé

Mars

- Le SMD3 fête ses 20 ans au Palio devant 7 000 enfants
- Distribution de poules à Trélissac
- Distribution gratuite de compost à la Rampinsolle et à la déchèterie de Neuvic



Avril

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) transfère la construction, la gestion et l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Saint-Astier au SMD3 pour une durée de 10 ans

Mai

- Fusion entre le SMD3 et le SMBGD : intégration des 8 agents, reprise de la gestion des 4 déchèteries et de la collecte du verre
- Finale de la 10^{ème} édition des Olympiades du Tri



Juin

Le SMD3 expose à la Foire Expo de Bergerac

Juillet

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord confie la collecte des déchets ménagers et assimilés au SMD3

Septembre

- Le SMD3 expose à la Foire Expo de Périgueux
- Distribution de l'agenda scolaire du SMD3 aux élèves de cycle 3 des écoles de Dordogne



Octobre

- Sensibilisation à la journée « Senior, soyez sport »
- Le SMD3 organise la 1^{ère} session de formation « apprenti composteur en famille »

Novembre

- Le SMD3 est lauréat du second appel à projet « Territoire Zéro gaspillage Zéro déchet »
- Distribution gratuite de compost sur les 4 déchèteries bergeracoises et à la Rampinsolle

Décembre

Fin des travaux d'agrandissement du siège du SMD3 et installation des agents



Organisation du territoire

400 837 habitants

*93,3 % de la population
du département couverte*

*12 sites de
transfert/traitement*

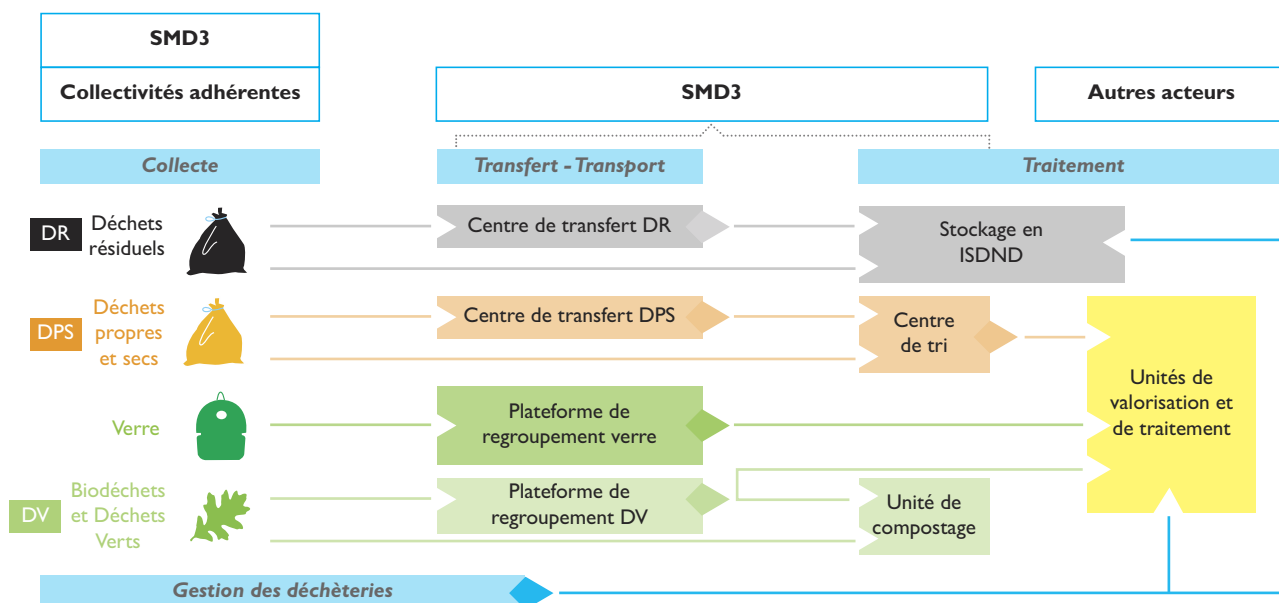
Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne

Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

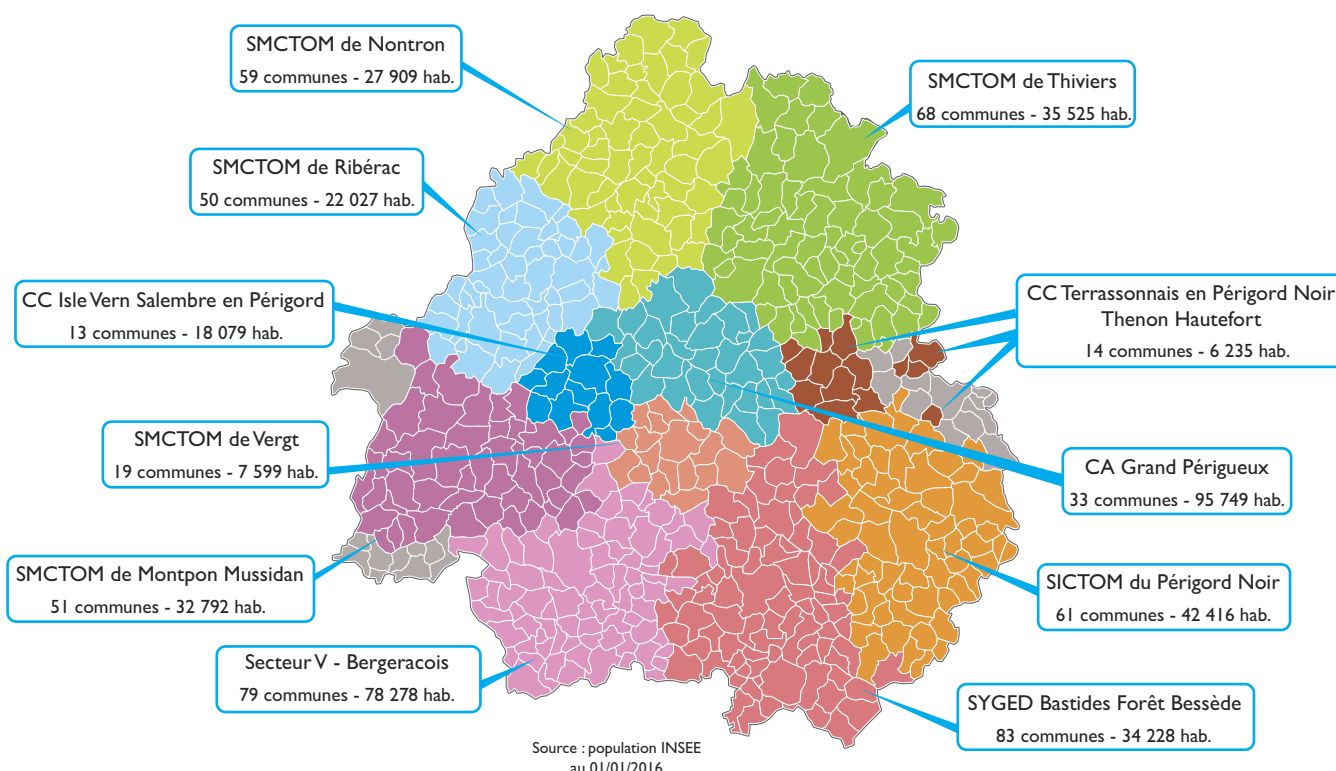
Qui fait quoi en Dordogne ?

Les collectivités adhérentes du SMD3 ont la responsabilité de la gestion des collectes de déchets ainsi que des déchèteries. Si elles le souhaitent, elles ont la possibilité de transférer ces compétences au SMD3. Le SMD3 assure les missions relatives à la valorisation et au

traitement des déchets ménagers de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport et de transfert qui s'y rapportent. Il couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne (539 communes), soit une population de 400 837 habitants (INSEE 01/01/2016).



Qui sont les adhérents du SMD3 ?



Compétences et fonctionnement du SMD3

Quelles sont les missions du SMD3 ?

Transférer, transporter, traiter, valoriser

Le SMD3 assure le transfert et le traitement des déchets ménagers collectés par ses adhérents.

Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur valorisation : réutilisation, recyclage, compostage...

Afin d'adapter les déchets collectés aux modes de traitement disponibles dans ses installations, le SMD3 coordonne les différentes collectes sélectives mises en place par ses adhérents sur l'ensemble du territoire.

Le SMD3 assure également la gestion de filières de traitement des déchets spécifiques à l'échelle du département, pour le compte de ses adhérents.

Sensibiliser, informer

Le SMD3 participe activement à la prévention de la production de déchets et au tri, en sensibilisant sa population aux gestes et comportements éco-citoyens.

Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme.

En vigueur depuis septembre 2007, le dernier plan départemental d'élimination des déchets fixe notamment des objectifs de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets, d'augmentation des performances des collectes sélectives et des déchèteries et de modernisation des installations de prise en charge des déchets. Le SMD3 définit donc de nouvelles actions pour atteindre ces objectifs.

Mutualiser, organiser, gérer

La mutualisation des coûts à l'échelle du territoire permet d'assurer l'équité du service pour les collectivités adhérentes quelle que soit leur localisation.

Le SMD3 est responsable de la création et de la gestion des infrastructures de transfert, de transport et de traitement (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux...). Pour cela, des équipements modernes et adaptés limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels ont été mis en place.



Le SMD3 assure également le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents dans le cadre de l'observatoire départemental des déchets.

Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- > Accueil de déchets professionnels dans ses installations
- > Gestion des bas de quai des déchèteries
- > Construction et/ou exploitation des déchèteries
- > Collecte des déchets
- > Communication locale

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2015, la construction, la gestion et l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Saint-Astier ont été transférées au SMD3 pour une durée de 10 ans. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2015, le SMD3 est en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Les statuts en vigueur du SMD3, adoptés par le comité syndical du 28/04/2015, sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "qui sommes-nous ? / statuts".

Comment fonctionne le SMD3 ?

Le SMD3 est administré par un comité syndical composé d'une trentaine de délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe décisionnel fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.



Le bureau a été constitué le 23 décembre 2014, d'un président, François ROUSSEL, d'un 1^{er} vice-président, Francis COLBAC, d'un 2^{ème} vice-président, Philippe MELOT, d'un 3^{ème} vice-président, Jean-Pierre MARACHE, d'un 4^{ème} vice-président, Jean-Pierre PEYREBRUNE, d'un 5^{ème} vice-président, Jean-François FAUCHER et de 6 membres titulaires et suppléants.

Une commission obligatoire (Commission d'appel d'offres) est également constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.

La mise en œuvre est assurée par une équipe de 54 agents, dirigée par Sylvain MARTY.

Installations de gestion des déchets du territoire



Centre de transfert des déchets propres et secs



Centre de tri des déchets propres et secs



Centre de transfert des déchets résiduels



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Aire de regroupement du verre



Aire de broyage des déchets verts



Plateforme de compostage des déchets verts



Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)



Casier de stockage de l'amiante-ciment



Aire de stockage et de broyage du bois



Plateforme de transit de l'amiante

Zoom sur les principaux investissements réalisés ou programmés en 2015

Depuis sa création, le SMD3 investit constamment dans la modernisation de ses installations et des process.

Achats de divers matériels roulants

Chargeuse articulée (Centre de tri de La Rampinsolle)

Une chargeuse articulée a été achetée pour réaliser l'exploitation en régie de la plateforme de déchets verts et de bois de La Rampinsolle, à Coulounieix-Chamiers.

Coût du matériel : 157 000 € HT



Chargeurs télescopiques (Centres de transfert de Vanxains et Bergerac)

L'acquisition de deux chargeurs télescopiques a permis le renouvellement du parc existant. Ces chargeurs servent à l'exploitation courante des sites (chargement des déchets propres et secs, exploitation des plateformes déchets verts, verre...).

Coût du matériel : 163 000 € HT (2 x 81 500 €)



Tracteur routier pour la filière Déchets Propres et Secs

Un tracteur routier a été acheté dans le cadre de la reprise en régie du transport des déchets propres et secs vers le centre de transfert de Bergerac. Ce tracteur est utilisé pour acheminer ces déchets recyclables au Centre de Valorisation des Déchets de « la borne 120 » à Marcillac-Saint-Quentin.

Coût du matériel : 91 200 € HT



Travaux divers

Extension du siège administratif de la Rampinsolle

Ces travaux ont permis d'agrandir le siège administratif du SMD3 à Coulounieix-Chamiers.

Coût des travaux : 290 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 13 500 € HT

Démolition de bâtiments et création d'une plateforme à Bergerac

Les bâtiments situés derrière la nouvelle déchèterie rue Jean Brun et l'ancienne déchèterie rue Denis Papin à Bergerac ont été démolis, de manière à créer une plateforme de déchets verts et de bois sur le Bergeracois.

Coût des travaux : 196 646 € HT

Modernisation du Centre de Valorisation des Déchets de Marcillac-Saint-Quentin

Plusieurs travaux ont été programmés pour améliorer les performances du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin. Ces travaux permettent également de réduire la pénibilité des postes de travail pour les agents de tri, diminuer les risques et augmenter la sécurité grâce à :

- l'extension du bâtiment existant
- l'installation d'un tri balistique : séparation des corps creux des corps plats (fibres des bouteilles plastiques)
- l'agrandissement de la cabine de tri : ajout d'un tapis de tri supplémentaire

- la mise en place d'un système de défense incendie
- la réorganisation de la circulation et le réaménagement des voies des camions et des engins afin de limiter au maximum les interactions

Coût des travaux : 2 620 000 € HT

Aidés à hauteur de 960 175 € par l'ADEME



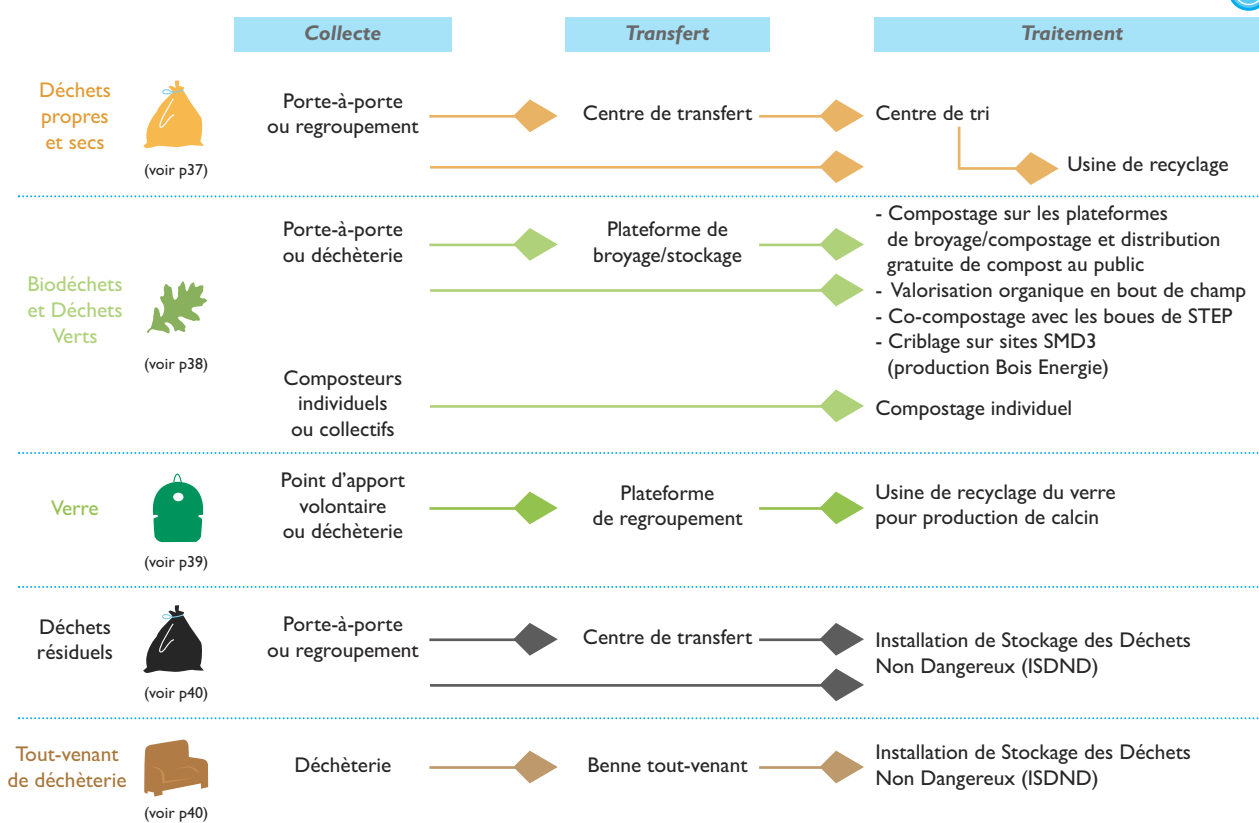
Centre de valorisation des déchets de Marcillac-Saint-Quentin



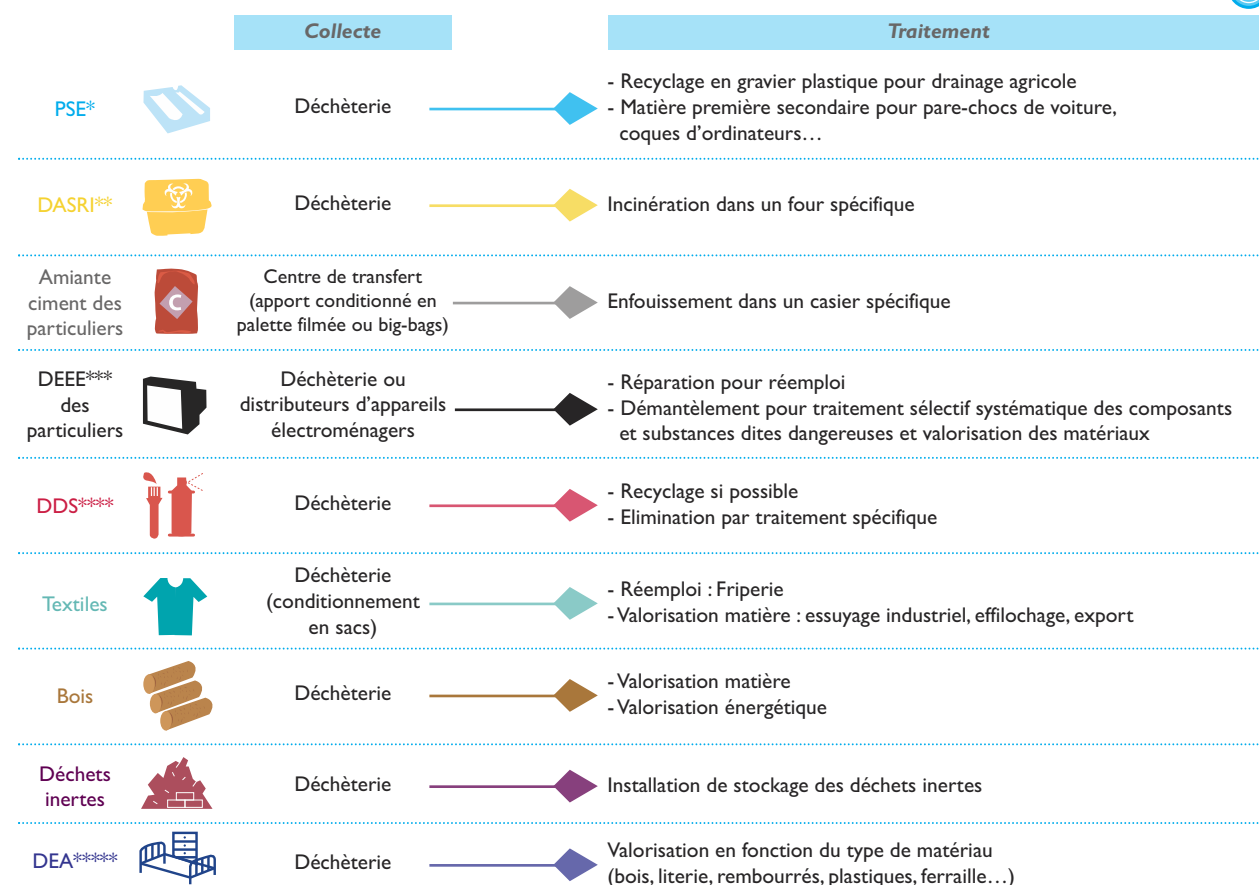
Centre de valorisation des déchets de Marcillac-Saint-Quentin

Les filières de gestion des déchets

Les filières générales



Les filières spécifiques (voir p41)



*PSE : Polystyrène expansé / ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / **** DDS : Déchets Diffus Spécifiques / ***** DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement



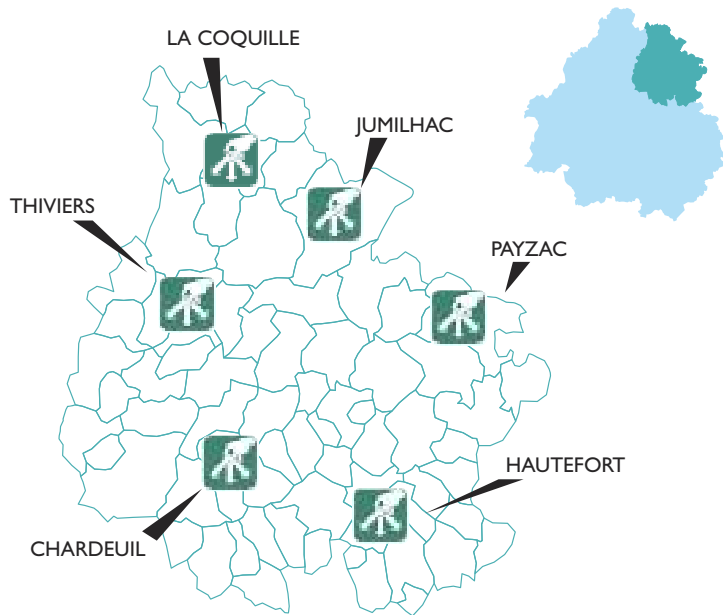
Collecte des déchets

*10 importantes
intercommunalités
gérant la collecte*

50 déchèteries

455 agents

SMCTOM de Thiviers



Les Chemins Rouges
24270 Dussac
Tél : 05 53 52 65 16
contact@smctom-thiviers.com
www.smctom-thiviers.com



68 communes adhérentes*
1 280 km²
35 525 habitants*
295,7 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 99 €/hab.
Contribution des usagers : 3 532 547 €
Redevance spéciale : 184 583 €

Budget de fonctionnement : 4,0 M €
Budget d'investissement : 0,7 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 82 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 112 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre
- Gestion de 5 déchèteries et d'1 « mini-déchèterie »
- Gestion déléguée du centre de Dussac jusqu'au 30/04/2014 (reprise en régie par le SMD3 à compter du 1/05/2014)

Sensibilisation

- 10 journées de sensibilisation réalisées auprès des enfants

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	76 % en apport volontaire 24 % en porte-à-porte	90 % en C1 10 % en C2
Déchets propres et secs	67 % en apport volontaire 33 % en porte-à-porte	77 % en C0,5 14 % en C1 9 % en C2
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	C0,25
Verre	100% en apport volontaire	C0,25

* en pourcentage de la population du territoire

C0,25 : une collecte par mois
C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

Moyens

Moyens humains :

- 50 agents dont :**
- 29 agents en collecte
 - 7 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 4 agents administratifs
 - autre personnel : 9

Moyens matériels :

- 14 véhicules de collecte (dont 1 benne avec grue, 2 bennes à chargement latéral et 4 poly-bennes)
- 5 530 bacs roulants
- 659 conteneurs d'apport volontaire dont 255 colonnes à verre et 277 conteneurs enterrés ou semi-enterrés (verre, déchets résiduels et propres et secs)
- 4 composteurs collectifs et 125 composteurs individuels distribués en 2015 (2 595 au total depuis 2006)

SMCTOM de Thiviers

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	7 199	202,6	- 3,2 %	202 797	35,5
Déchets propres et secs + Journaux / Revues / Magazines	1 952	54,9	+ 3,2%	101 613	19,2
Verre	1 355	38,1	- 2,2%	17 648	76,8

16 891 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 2 372 t en porte-à-porte
 - 8 134 t en apport volontaire
 - 6 385 t en déchèterie

Déchèteries

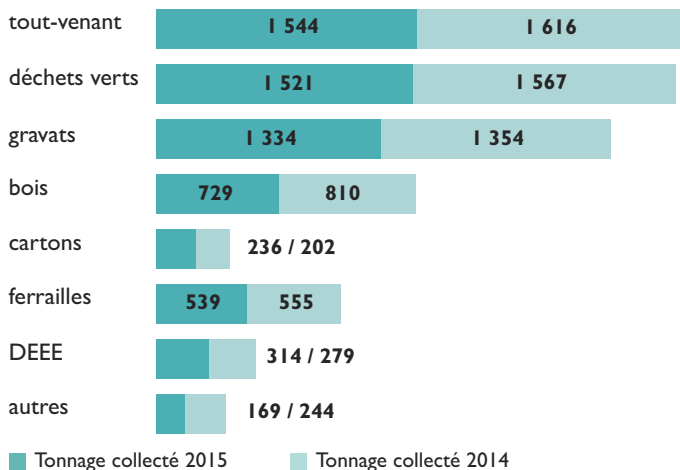


Le SMCTOM de Thiviers assure la gestion de 5 déchèteries accueillant les déchets selon 21 ou 22 filières, ainsi qu'une mini-déchèterie accueillant 9 types de déchets :

- Déchèterie de THIVIERS : 20 700 visites
- Déchèterie de CHARDEUIL (MAYAC) : 13 200 visites
- Déchèterie de HAUTEFORT : 9 700 visites
- Déchèterie de PAYZAC : 10 800 visites
- Déchèterie de LA COQUILLE : 11 500 visites
- Mini-déchèterie de JUMILHAC-LE-GRAND

Flux collectés en déchèterie

-3,6 % par rapport à 2014



Acquisition d'un camion poly-benne

Le SMCTOM de Thiviers a fait l'acquisition en octobre 2015 d'une nouvelle polybenne, qui vient compléter la flotte mobilisée pour la rotation des bennes de déchèteries.

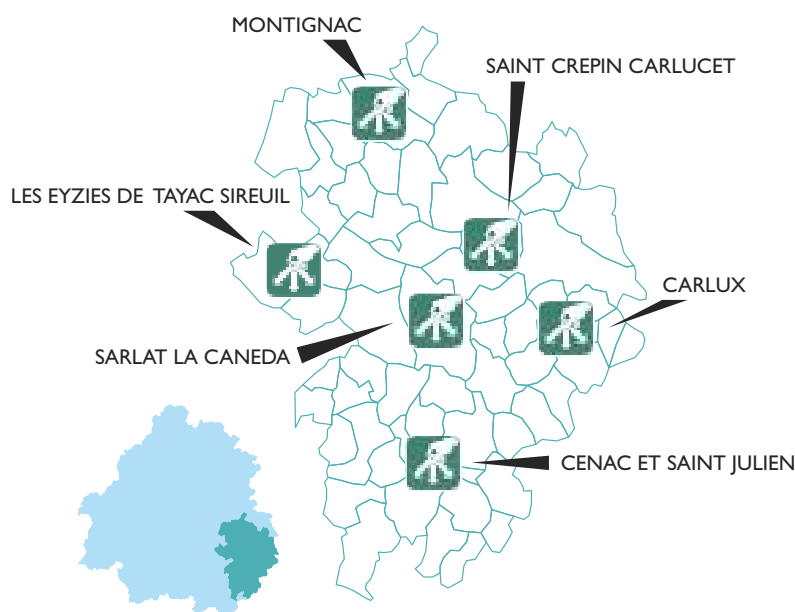


Aménagement du local gardien à la déchèterie de Thiviers

En janvier 2015, le local d'accueil de la déchèterie de Thiviers a été agrandi afin d'améliorer les conditions de sécurité et d'accueil du public par ses 2 gardiens.



SICTOM du Périgord Noir



La Borne 120
24200 Marcillac-Saint-Quentin
Tél : 05 53 29 87 50
sictom-perigord-noir@wanadoo.fr
www.sictom-perigord-noir.fr



61 communes adhérentes*
1 005 km²
42 416 habitants*
441,1 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 139 €/hab.
Contribution des usagers : 5 907 969 €
Redevance spéciale : 441 963 €

Budget de fonctionnement : 6,9 M €
Budget d'investissement : 0,8 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 105 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 132 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre, biodéchets
- Gestion de 6 déchèteries

Sensibilisation

- 74 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 2 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	100 % en apport volontaire	20 % en C0,5 75 % en C1 5 % en C2
Déchets propres et secs	10 % en apport volontaire 90 % en porte-à-porte	80 % en C0,5 20 % en C1
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Biodéchets	6 % en porte-à-porte	6 % en C1

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

Moyens

Moyens humains :

75 agents dont :
- 50 agents en collecte
- 7 agents de déchèterie
- 2 agents de communication
- 9 agents administratifs
- autre personnel : 7

Moyens matériels :

- 18 véhicules de collecte (dont 5 poly-bennes)
- 9 137 bacs roulants
- 832 colonnes d'apport volontaire dont 490 colonnes à verre
- 8 945 composteurs individuels distribués depuis 2005 dont 311 en 2015

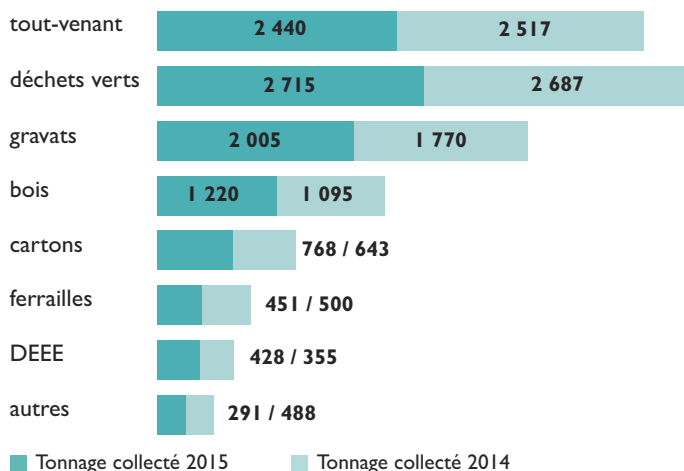
SICTOM du Périgord Noir

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	13 563	319,8	+ 0,04 %	98 772	137,3
Déchets propres et secs	1 986	46,8	+ 4,0 %	44 592	44,5
Journaux / Revue / Magazines	802	18,9	- 12,4 %	8 556	93,7
Verre	2 133	50,3	+ 3,5 %	17 568	121,4
Biodéchets	225	90,0*	- 15,4 %	3 484	64,6

* au regard de la population collectée

Flux collectés en déchèterie + 2,6 % par rapport à 2014



Collecte du verre dans le centre historique de Sarlat

Le SICTOM du Périgord Noir travaille depuis 2011 à l'amélioration de la collecte du verre dans la ville de Sarlat-la-Canéda et notamment son centre historique. Une collecte du verre en porte-à-porte a ainsi été mise en place auprès des restaurants et bars en faisant la demande. En 2015, 6 nouveaux établissements sont venus rejoindre les premiers signataires, portant à 22 le nombre d'établissements bénéficiant de cette collecte.

En 2015, la sensibilisation à la collecte du verre (et, par la même occasion, du papier) a été étendue à l'ensemble des commerçants et des habitants du centre historique. Ainsi, de juin à juillet 2015, deux agents de communication du SICTOM sont venus rappeler aux usagers, particuliers comme professionnels, l'importance du tri de ces matériaux et la localisation des colonnes d'apport volontaire dans la ville.

29 027 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 424 t en porte-à-porte
 - 18 285 t en apport volontaire
 - 10 318 t en déchèterie

Déchèteries

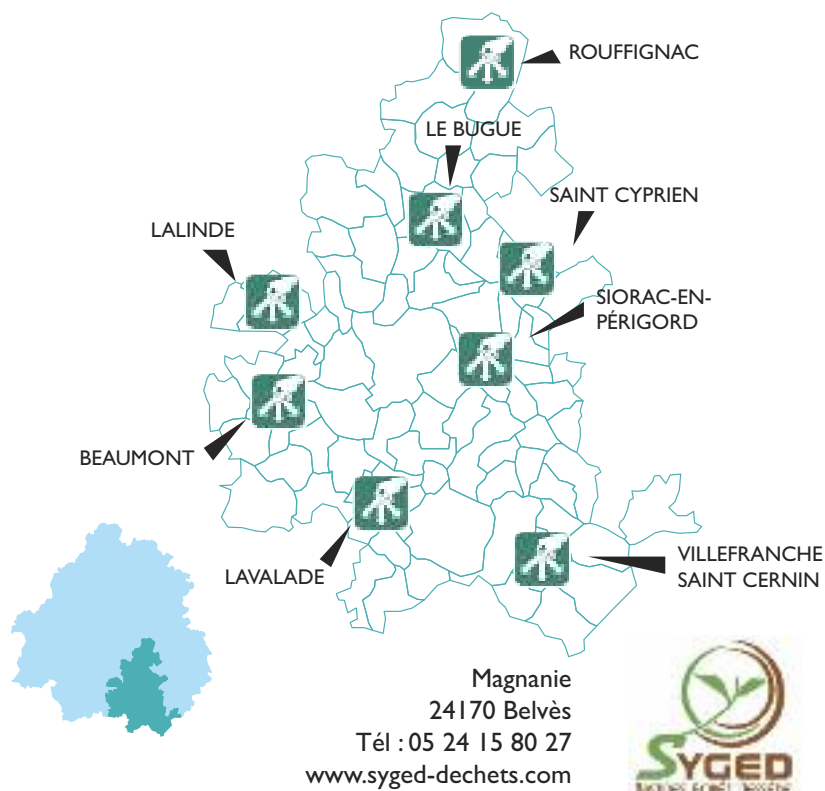


Le SICTOM du Périgord Noir assure la gestion de 6 déchèteries accueillant chacune 20 à 22 types de déchets :

- Déchèterie de SARLAT LA CANÉDA : 32 274 visites
- Déchèterie de CENAC ET SAINT JULIEN : 15 955 visites
- Déchèterie de MONTIGNAC : 15 602 visites
- Déchèterie de LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : 9 029 visites
- Déchèterie de CARLUX : 8 332 visites
- Déchèterie de SAINT CREPIN CARLUCET : 7 467 visites



SYGED Bastides Forêt Bessède



83 communes adhérentes*

999 km²

34 228 habitants*

341,9 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 117 €/hab.
Contribution des usagers : 4 017 379 €
Redevance spéciale : 197 292 €

Budget de fonctionnement : 5,3 M €
Budget d'investissement : 1,3 M €

Coût de fonctionnement et de collecte :
82 €/hab.

Coût de gestion des déchets : 125 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Le SYGED a été créé le 1^{er} janvier 2014 par la fusion du SMICTOM de Lalinde-le-Buisson, du SMGD de Villefranche du Périgord-Monpazier et du SMIRTOM de Belvès.

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre
- Gestion de 8 déchèteries
- Gestion déléguée du centre de transfert de Cussac (prise en régie par le SMD3 le 1^{er} juin 2014)

Sensibilisation

- 49 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	65 % en apport volontaire 35 % en porte-à-porte	60 % en C1 40 % en C2
Déchets propres et secs	65 % en apport volontaire 35 % en porte-à-porte	50 % en C0,5 50 % en C1
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage

Moyens

Moyens humains :

- 60 agents dont :
- 33 agents en collecte
 - 9 agents de déchèterie
 - 3 agents de communication
 - 6 agents administratifs
 - autre personnel : 9

Moyens matériels :

- 18 véhicules de collecte (dont 3 poly-bennes)
- 2 856 composteurs individuels distribués depuis 2001 dont 70 en 2015

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

SYGED Bastides Forêt Bessède

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	8 336	243,5	- 10,2 %	182 303	45,7
Déchets propres et secs	1 424	41,6	+ 2,2 %	85 288	16,7
Journaux / Revue / Magazines	335	9,8	+ 24,1 %	9 780	34,3
Verre	1 607	46,9	+ 7,3 %	18 450	87,1

21 476 t de déchets collectés en 2015 dont :
- 3 416 t en porte-à-porte
- 8 286 t en apport volontaire
- 9 774 t en déchèterie

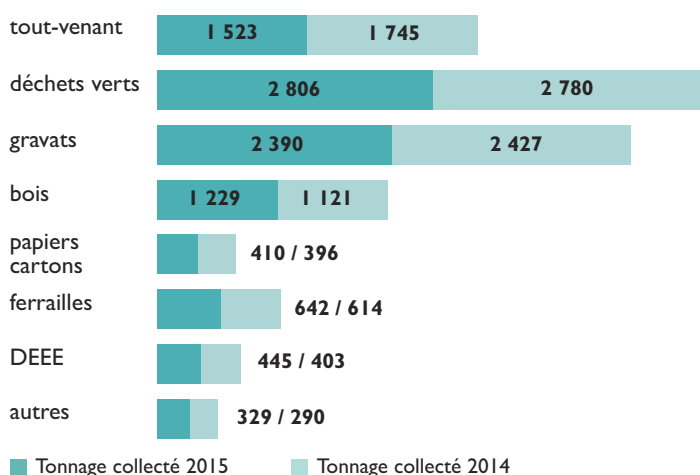
Déchèteries



Le SYGED Bastides Forêt Bessède assure la gestion de 8 déchèteries accueillant chacune entre 21 types de déchets :

- Déchèterie de BEAUMONT : 10 796 visites
- Déchèterie de LALINDE : 27 332 visites
- Déchèterie de LE BUGUE : 24 732 visites
- Déchèterie de LAVALADE-MONPAZIER : 6 518 visites
- Déchèterie de ROUFFIGNAC : 21 699 visites
- Déchèterie de SIORAC-EN-PÉRIGORD : 16 724 visites
- Déchèterie de SAINT CYPRIEN : 12 097 visites
- Déchèterie de VILLEFRANCHE SAINT CERNIN : 3 067 visites

Flux collectés en déchèterie + 0 % par rapport à 2014



Nouveau pôle administratif

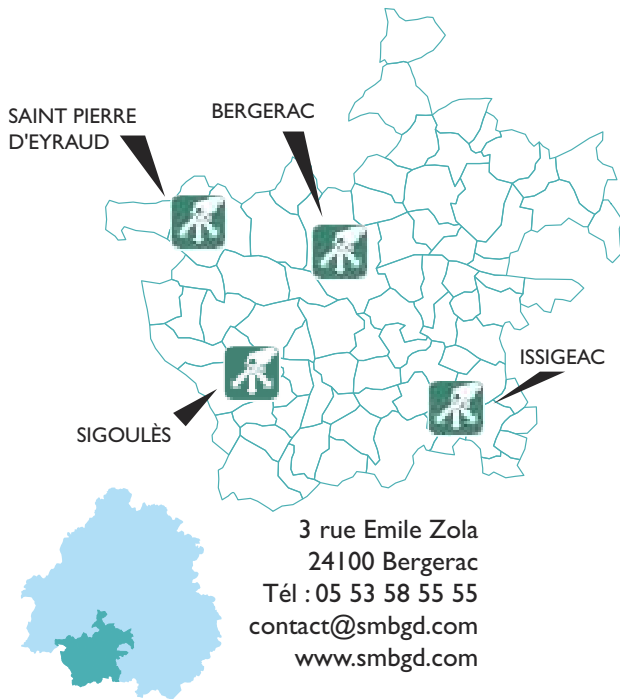
Le 1^{er} janvier 2014, le SMIRTOM de Belvès, le SMICTOM de Lalinde-Le Buisson et le SMGD Villefranche du Périgord-Monpazier ont fusionné pour devenir le SYGED Bastides-Forêt Bessède.

Les locaux du site de Belvès ont été agrandis afin d'accueillir, courant septembre 2015, l'ensemble du personnel administratif de la nouvelle entité.

Cette restructuration des différents pôles a contribué à l'amélioration des conditions de travail et a permis d'accroître les synergies au sein des équipes.



Secteur V - Bergeracois



Compétences

Le **SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets)** a été dissous le 01/05/2015 et a transféré ses compétences au **SMD3**.

- Collecte des déchets : verre uniquement
- Gestion de 4 déchèteries

Sensibilisation

- 89 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 15 auprès du grand public

Organisation de la collecte

Certains adhérents du Secteur V ont choisi de faire appel à un prestataire pour la collecte des déchets. C'est par exemple le cas de :

- Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès
- Commune de Saint-Martin des Combes
- Commune de Villamblard
- Commune de Clermont-de-Beauregard
- Commune de Montagnac la Crempse
- Commune de Saint-Georges de Montclar

D'autres ont choisi d'effectuer cette collecte en régie, notamment :

- Communauté de Communes Portes Sud Périgord
(1 à 2 collectes par semaine)
- Communauté d'Agglomération de Bergerac
(1 à 2 collectes par semaine, six dans le cœur de Bergerac)

Enfin, la collecte des déchets de certaines communes est réalisée par une autre collectivité, comme c'est le cas pour une partie des communes adhérentes de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, qui ont confié la collecte des déchets au SYGED.

79 communes adhérentes*

932 km²

78 278 habitants*

334,4 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Moyens

Moyens humains :

- 5 agents de déchèterie
- 5,5 agents de collecte pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord
- 30 agents de collecte pour la Communauté d'Agglomération de Bergerac

Moyens matériels :

- 2 bennes bi-flux pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord
- 11 véhicules de collecte pour la Communauté d'Agglomération de Bergerac
- 5 149 composteurs individuels distribués depuis 2002 dont 246 en 2015

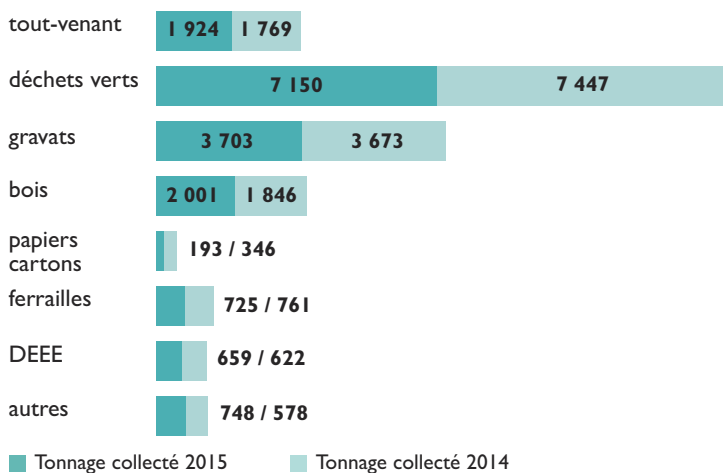


Secteur V - Bergeracois

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014
Déchets résiduels	19 747	252,3	+ 0,1 %
Déchets propres et secs	3 721	47,5	+ 0,9 %
Verre	2 709	34,6	+12,9 %

Flux collectés en déchèterie + 0,4 % par rapport à 2014



43 282 t de déchets collectés sur le territoire dont :
- 26 178 t en porte-à-porte et en apport volontaire
- 17 104 t en déchèterie

Déchèteries



Le SMD3 assure la gestion de ses 4 déchèteries dans le secteur V, accueillant chacune 27 types de déchets :

- Déchèterie de BERGERAC : 115 534 visites
- Déchèterie de SAINT-PIERRE-D'EYRAUD : 32 313 visites
- Déchèterie d'ISSIGEAC : 10 195 visites
- Déchèterie de SIGOULÈS : 13 004 visites

En moyenne, les visiteurs recensés sont composés de 95,8 % de particuliers, 2,4 % de professionnels et 1,8 % de collectivités ou associations.

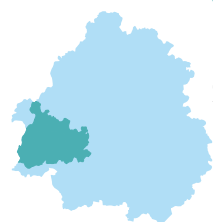
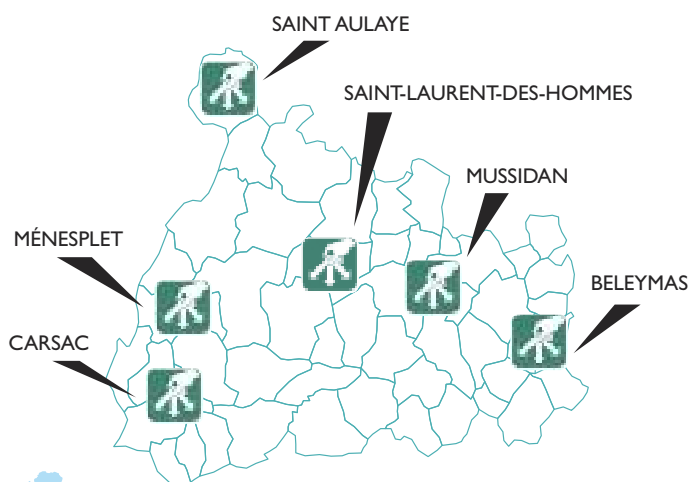
Collecte de DEEE à l'école

78 kg ! C'est le poids des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) collectés par les 48 élèves des classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 et leurs enseignantes de l'école d'Issigeac pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

Le projet a démarré mi-novembre, avec une sensibilisation des élèves à l'importance du recyclage des DEEE et l'organisation d'une collecte de ces déchets au sein de l'école. Seuls les appareils électroménagers et le matériel informatique de petite taille étaient concernés par cette collecte pour des raisons de transport. Le 2 décembre, ils ont été apportés à la déchèterie de Bergerac pour commencer une nouvelle vie.



SMCTOM de Montpon Mussidan



Seneuil
24400 Saint-Laurent-des-Hommes
Tél : 05 53 80 25 39
smctom@nordnet.fr



51 communes adhérentes*
958 km²
32 792 habitants*
296,6 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 99 €/hab.
Contribution des usagers : 3 256 104 €
Redevance spéciale : 60 131 €

Budget de fonctionnement : 3,8 M €
Budget d'investissement : 0,6 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 76 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 117 €/hab.

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion de 6 déchèteries

Sensibilisation

- 62 actions de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 24 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	81 % en apport volontaire 19 % en porte-à-porte	74 % en C1 26 % en C2
Déchets propres et secs	71 % en apport volontaire 29 % en porte-à-porte	100 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage

* en pourcentage de la population du territoire

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine



Moyens

Moyens humains :

- 45 agents dont :
- 25 agents en collecte
 - 8 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 2 agents administratifs
 - autre personnel : 9

Moyens matériels :

- 13 véhicules de collecte (dont 2 bennes à chargement latéral et 3 poly-bennes)
- 231 colonnes d'apport volontaire pour le verre
- 2 composteurs collectifs installés et 716 composteurs individuels vendus depuis 2002 dont 132 en 2015

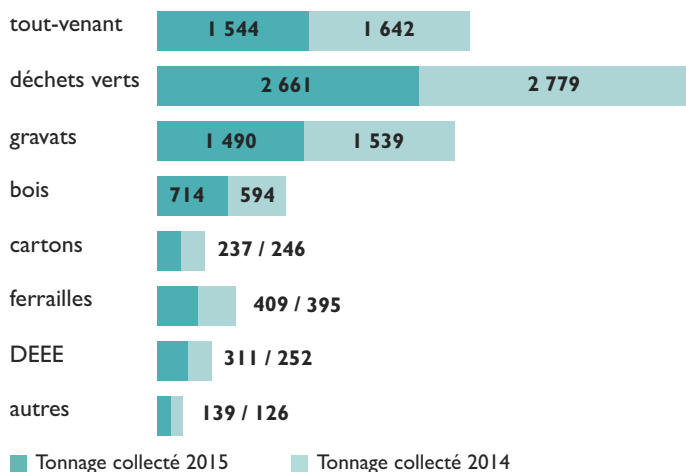
SMCTOM de Montpon Mussidan

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	6 459	197,0	- 0,6 %	136 987	47,1
Déchets propres et secs	2 081	63,5	+ 4,2 %	98 198	21,2
Verre	1 187	36,2	- 1,0 %	11 400	104,1

17 232 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 6 709 t en porte-à-porte
 - 3 017 t en apport volontaire
 - 7 506 t en déchèterie

Flux collectés en déchèterie - 0,9 % par rapport à 2014



Déchèteries



Le SMCTOM de Montpon Mussidan assure la gestion de 6 déchèteries accueillant chacune 23 à 24 types de déchets.

- Déchèterie de MÉNESPLET : 26 502 visites
- Déchèterie de MUSSIDAN : 37 065 visites
- Déchèterie de SAINT AULAYE : 5 876 visites
- Déchèterie de BELEYMAS : 7 024 visites
- Déchèterie de SAINT-LAURENT-DES-HOMMES : 4 715 visites
- Déchèterie de CARSAC : 4 581 visites

Acquisition d'un compacteur

Le SMCTOM de Montpon Mussidan a fait l'acquisition en avril 2015 d'un compacteur. Le compactage des bennes permet d'en réduire la saturation, sans perturber le fonctionnement de la zone d'accueil des usagers.

En réduisant le volume des déchets et donc la fréquence de rotation des bennes, le compacteur contribue de façon significative à la diminution du nombre de camions circulant sur les routes (530 rotations de bennes évitées en 2015, toutes déchèteries confondues) et donc à la limitation des émanations de CO₂.



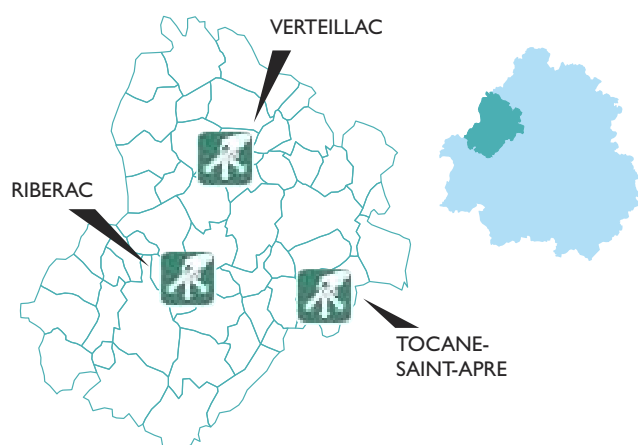
Sensibilisation des enfants par un projet de cinéma

Durant l'année scolaire 2014/2015, les écoles de Saint-Laurent-des-Hommes, Eygurande et Gardedeuilh et Saint-Barthélémy-de-Bellegarde ont travaillé sur un projet



artistique portant sur le thème de la lutte contre les dépôts sauvages, avec le concours de professionnels du secteur. En fonction de leur âge, les enfants ont pu participer au projet de différentes façons : création d'une fresque pour les élèves de maternelle, dessin de personnages pour les élèves de cycle 2, création d'une bande-dessinée ou réalisation d'un court-métrage à partir du scénario de la bande-dessinée pour les élèves de cycle 3. A l'issue de ce projet, le film a été diffusé aux familles en juin et les élèves ont pu repartir avec une copie de leur création (bande-dessinée reliée et copie du film sur CD).

SMCTOM de Ribérac



Lieu-dit « Seneuil »
24600 Vanxains
Tél : 05 53 92 41 66
smctom@smctom-riberac.fr
www.smctom-riberac.fr



50 communes adhérentes*
745 km²
22 027 habitants*
303,4 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 110 €/hab.
Contribution des usagers : 2 433 115 €
Redevance spéciale : 193 373 €

Budget de fonctionnement : 2,4 M €
Budget d'investissement : 0,2 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 81 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 121 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion de 3 déchèteries

Sensibilisation

- 110 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 30 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	88 % en apport volontaire 12 % en porte-à-porte	92 % en C1 8 % en C2
Déchets propres et secs	82 % en apport volontaire 18 % en porte-à-porte	100% en C1
Verre	100 % en apport volontaire	C0,5 à C0,25 selon les communes et période de l'année

* en pourcentage de la population du territoire

C0,25 : une collecte par mois
C0,5 : deux collectes par mois
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

La collecte des déchets résiduels et déchets propres et secs est effectuée en régie, celle du verre par un prestataire privé.

Moyens

Moyens humains :

- 36 agents dont :
- 19 agents en collecte
 - 4 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 5 agents administratifs
 - autre personnel : 7

Moyens matériels :

- 10 véhicules de collecte (dont 1 benne à chargement latéral et 2 poly-bennes)
- 3 951 bacs roulants
- 127 colonnes à verre
- 2 composteurs collectifs installés et 139 composteurs individuels distribués en 2015 (au total, 1 653 composteurs individuels distribués depuis 2002 et 4 composteurs collectifs depuis 2013)

SMCTOM de Ribérac

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	4 597	208,7	- 10,7 %*	91 235	50,4
Déchets propres et secs	1 224	55,6	- 4,2 %*	91 874	13,3
Verre	863	39,2	- 8,4%*		

*le SMCTOM de Ribérac est passé de 55 communes adhérentes en 2014 à 50 communes adhérentes en 2015

11 863 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 772 t en porte-à-porte
 - 5 912 t en apport volontaire
 - 5 179 t en déchèterie

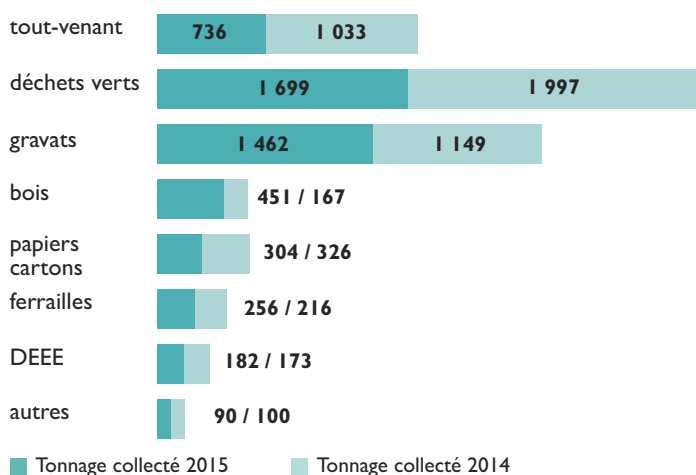
Déchèteries



Le SMCTOM du secteur de Ribérac assure la gestion de 3 déchèteries accueillant chacune 18 à 19 filières de déchets :

- Déchèterie de RIBERAC
- Déchèterie de TOCANE-SAINT-APRE
- Déchèterie de VERTEILLAC

Flux collectés en déchèterie + 0,4 % par rapport à 2014



Distribution de broyat de déchets verts

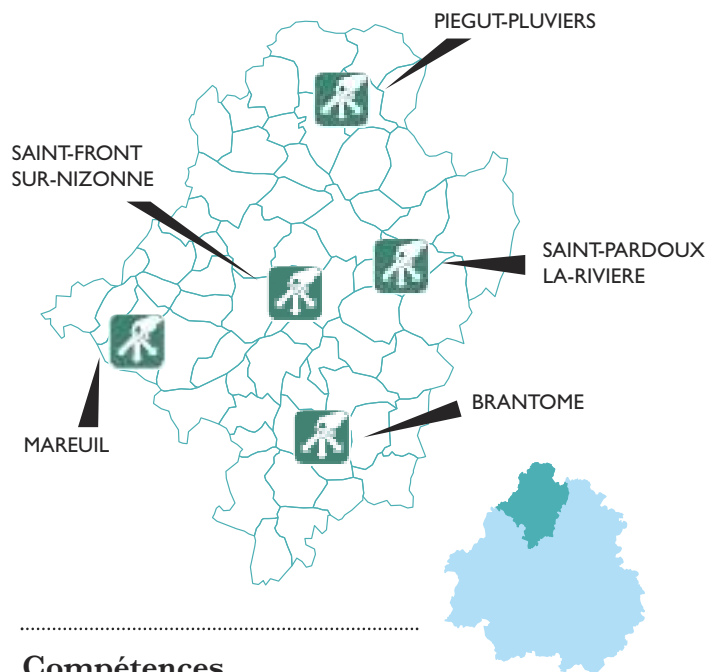
Dans le cadre des travaux de réaménagement des déchèteries de Ribérac et de Tocane-Saint-Apre, le SMCTOM de Ribérac a fait le choix avec l'entreprise d'élagage de récupérer le broyat des arbres issu du défrichage afin de le mettre à disposition des usagers de son secteur (particuliers, professionnels et collectivités).

En 1 mois, 57 tonnes de broyat ont ainsi été distribuées gratuitement, principalement auprès de particuliers et de collectivités.

La réussite de cette opération vient conforter le SMCTOM dans son choix de réaménager sur ses déchèteries une plateforme dédiée pour broyer les branchages afin de les redistribuer gratuitement aux usagers tout en faisant la promotion du compostage individuel.



SMCTOM de Nontron



59 communes adhérentes*

1 064 km²

27 909 habitants*

247,3 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Bois des Charrets
24 300 Saint-Front-sur-Nizonne
Tel : 05 53 56 20 52
smctom.nontron@wanadoo.fr
www.smctom-nontron.fr



Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre, déchets verts
- Gestion de 5 déchèteries
- Gestion déléguée d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes et d'une plateforme de broyage des déchets verts

Sensibilisation

- 20 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 18 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	22 % en apport volontaire 78 % en porte-à-porte	83 % en C1 17 % en C2
Déchets propres et secs	22 % en apport volontaire 78 % en porte-à-porte	34 % en C0,5 58 % en C1 8 % en C2
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	1 fois par mois environ
Verre	100 % en apport volontaire	1 fois par mois environ
Déchets verts	5 % en porte-à-porte	10 collectes par an

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

Chiffres clés 2015

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 96 €/hab.
Contribution des usagers : 2 690 000 €
Redevance spéciale : 130 284 €

Budget de fonctionnement : 3,5 M €
Budget d'investissement : 1,6 M €

Coût de gestion des déchets : 87 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :

35 agents dont :

- 15 agents en collecte
- 12 agents de déchèterie
- 1 agent de communication
- 4 agents administratifs
- autre personnel : 3

Moyens matériels :

- 11 véhicules de collecte (dont 3 bennes à chargement latéral et 4 poly-bennes)
- 295 conteneurs d'apport volontaire dont 185 colonnes à verre
- 5 composteurs collectifs et 54 composteurs individuels distribués en 2015 (1 178 composteurs individuels distribués depuis 1999 et 8 composteurs collectifs depuis 2014)

SMCTOM de Nontron

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	4 623	165,6	- 31,5 %	105 168	44,0
Déchets propres et secs	924	33,1	- 16,8 %	53 254	17,4
Journaux / Revue / Magazines	157	5,6	- 39,4 %	3 680	42,7
Verre	1 158	41,5	+ 9,0 %	22 046	52,5
Déchets verts	40	28,7*	- 4,8 %	358	111,7

* par rapport à la population collectée

12 838 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 4 367 t en porte-à-porte
 - 2 535 t en apport volontaire
 - 5 936 t en déchèterie

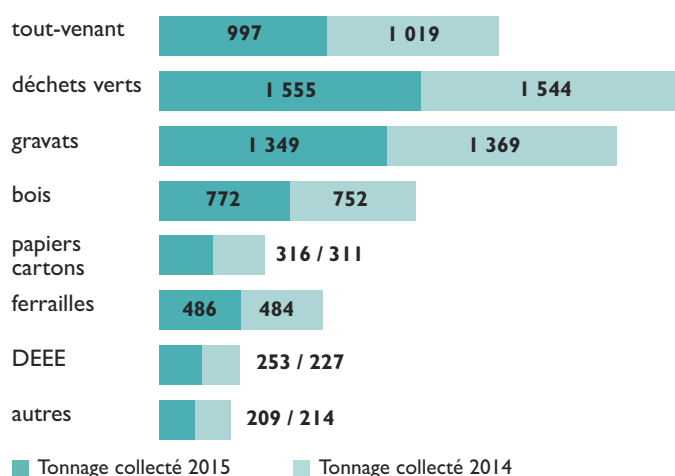
Déchèteries



Le SMCTOM de Nontron assure la gestion de 5 déchèteries accueillant 18 types de déchets :

- Déchèterie de SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE : 16 735 visites
- Déchèterie de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE : 10 975 visites
- Déchèterie de PIEGUT-PLUVIERS : 9 683 visites
- Déchèterie de MAREUIL : 7 630 visites
- Déchèterie de BRANTÔME

Flux collectés en déchèterie + 0,3 % par rapport à 2014

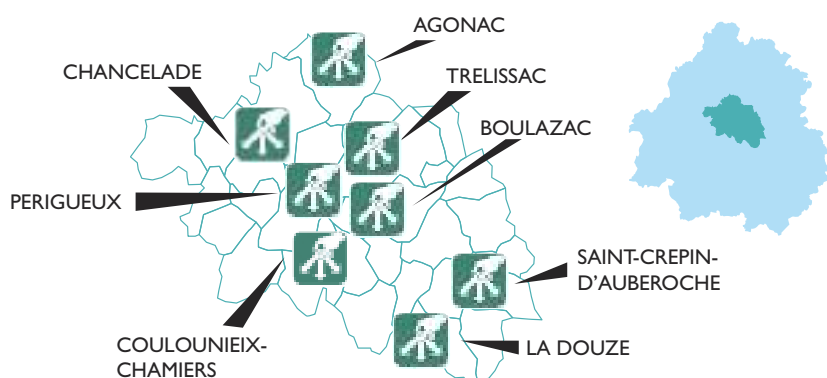


Nouveaux locaux

Le SMCTOM de Nontron s'est réorganisé suite à la reprise des compétences du SMVM de Champagnac en 2014. Les bureaux ont été agrandis pour accueillir les nouveaux agents administratifs. Des vestiaires ont également été construits pour le personnel de collecte (15 agents en 2015). Par ailleurs, toujours suite à ce transfert de compétences, le syndicat a repris en 2015 la collecte en régie des colonnes à verre sur le secteur de Brantôme (17 communes).



Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux



1 boulevard Lakanal
24019 PERIGUEUX
Tél : 05 53 35 86 00
contact@agglo-perigueux.fr
www.agglo-perigueux.fr



33 communes adhérentes*
588 km²
95 749 habitants*
338,8 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre, déchets verts, encombrants
- Gestion de 8 déchèteries

Sensibilisation

- 80 actions de sensibilisation réalisées
- 82 interventions et animations compostage
- 84 visites de site (centre de tri, centre technique, déchèterie, enfouissement)

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 96 €/hab.
Contribution des usagers : 9 163 699 €
Redevance spéciale : 675 304 €

Budget de fonctionnement : 9,9 M €
Budget d'investissement : 2,7 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 72 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 103 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	18 % en apport volontaire 82 % en porte-à-porte	63 % en C1 35 % en C2 2 % en C6
Déchets propres et secs	18 % en apport volontaire 82 % en porte-à-porte	98 % en C1 2 % en C6
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	100% en C0,5
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Déchets verts	69 % en porte-à-porte	C0,5 pendant 5 mois

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine
C6 : six collectes par semaine

Moyens

Une partie du territoire est collectée en régie, l'autre est confiée à un prestataire privé.

Moyens humains : 87 agents dont :

- 63 agents en collecte
- 7 agents de déchèterie
- 2 agents de communication
- 3 agents administratifs
- autre personnel : 12

Moyens matériels :

- 22 véhicules de collecte (dont 3 bennes à chargement latéral et 2 poly-bennes)
- 33 744 bacs roulants
- 386 colonnes d'apport volontaire dont 311 colonnes à verre et 75 colonnes à JRM
- 23 composteurs collectifs installés et 3 100 composteurs individuels distribués depuis 2010 (dont respectivement 10 et 476 en 2015)

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	22 775	237,9	+ 1,9 %	161 000	141,5
Déchets propres et secs	5 163	53,9	+ 0,1 %	78 000	66,2
Journaux / Revue / Magazines	189	2,0	- 28,1 %		
Verre	2 608	27,2	+ 3,3 %	2 608	345,0
Déchets verts	1 703	17,8	- 32,9	30 000	56,8

57 884 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 24 084 t en porte-à-porte
 - 8 354 t en apport volontaire
 - 25 446 t en déchèterie

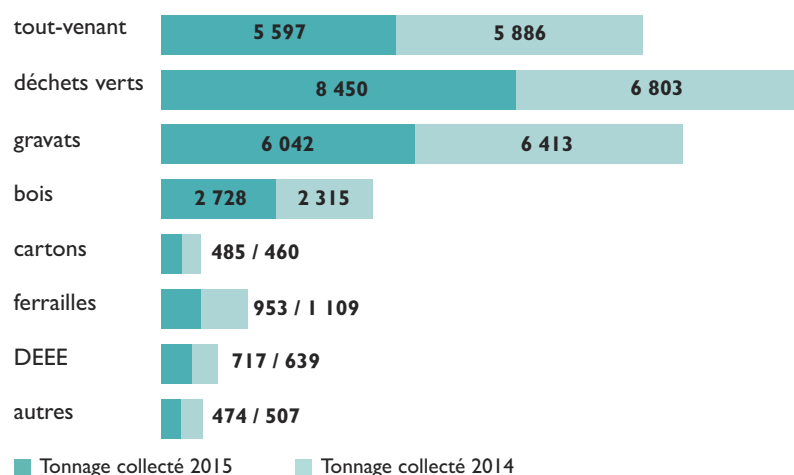
Déchèteries



La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux délègue l'exploitation d'1 déchèterie et assure la gestion de 7 déchèteries accueillant chacune 4 à 7 types de déchets :

- Déchèterie de PÉRIGUEUX
- Déchèterie de CHANCELADE
- Déchèterie de COULOUNIEUX-CHAMIER
- Déchèterie de TRÉLISSAC
- Déchèterie d'AGONAC
- Déchèterie de BOULAZAC
- Déchèterie de LA DOUZE
- Déchèterie de SAINT-CRÉPIN-D'AUBEROCHE

Flux collectés en déchèterie + 5,4 % par rapport à 2014



Programme de déploiement de bornes enterrées et semi-enterrées

Les élus du Grand Périgueux ont décidé de déployer des bornes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (déchets résiduels, déchets propres et secs et verre) en lieu et place des bacs roulants traditionnels.

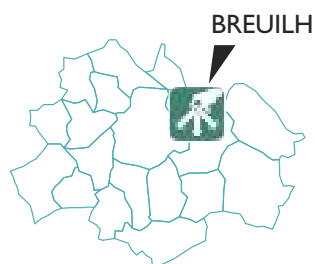
Ces bornes présentent de multiples avantages :

- amélioration de la propreté et de l'aspect esthétique urbain (absence de bacs roulants sur le trottoir),
- accès permanent aux conteneurs sans contrainte horaires pour sortir son sac,
- diminution des nuisances liées à la collecte,
- amélioration des conditions de travail des agents,
- optimisation des coûts de collecte pour le Grand Périgueux.

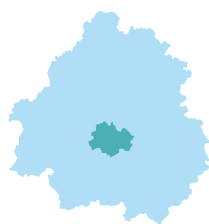
Le montant des investissements est de l'ordre de 8,7 M€ dont 1,6 M€ à charge des communes. Le programme de déploiement prévoit l'implantation de 291 points dans la phase 1 et de 381 dans la phase 2. Les premières bornes ont d'ores et déjà été déployées sur le secteur sauvegardé de Périgueux.



SMCTOM de Vergt



BREUILH



Place Charles Mangold - BP 40
24380 Vergt
Tél : 05 53 08 32 87
sictom.sictom-de-vergt@wanadoo.fr

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion d'une déchèterie

Sensibilisation

- 30 journées de sensibilisation réalisée auprès d'enfants et 5 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	88 % en apport volontaire 12 % en porte-à-porte	85 % en C1 15 % en C2
Déchets propres et secs	82 % en apport volontaire 18 % en porte-à-porte	2 % en C0,5 98 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	100 % en C0,5

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine



19 communes adhérentes*

304 km²

7 599 habitants*

287,5 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères :

100 €/hab. en moyenne

Contribution des usagers : 761 831 €

Pas de redevance spéciale

Budget de fonctionnement : 0,8 M €

Budget d'investissement : 0,04 M €

Coût de fonctionnement

et de collecte : 70 €/hab.

Coût de gestion des déchets : 106 €/hab.

(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :

9,25 agents dont :

- 6 agents en collecte
- 1,25 agent de déchèterie
- 1 agent de communication
- 1 agent administratif

Moyens matériels :

- 2 véhicules de collecte
- 1 730 bacs roulants
- 44 colonnes à verre
- 465 composteurs individuels distribués depuis 2003 dont 19 en 2015

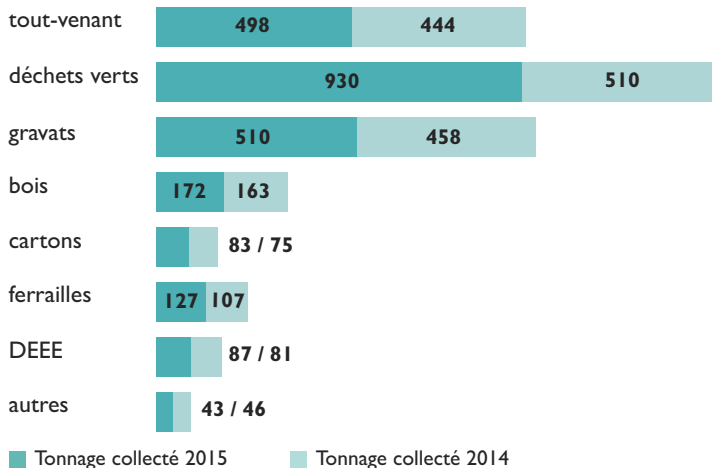
SMCTOM de Vergt

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	1 507	198,3	+ 1,1 %	28 903	52,1
Déchets propres et secs	375	49,3	+ 1,6 %	29 094	12,9
Verre	303	39,9	+ 1,7 %	4 265	71,0

4 633 t de déchets collectés en 2015 dont :
- 248 t en porte-à-porte
- 1 937 t en apport volontaire
- 2 448 t en déchèterie

Flux collectés en déchèterie + 29,9 % par rapport à 2014



Déchèteries



Le SMCTOM de Vergt assure la gestion d'une déchèterie accueillant 18 filières de déchets :

- Déchèterie de BREUILH :
15 973 visites

Acquisition d'un hangar

En 2015, le SMCTOM de Vergt est devenu propriétaire d'un hangar servant à entreposer les véhicules (camions de collecte et voiture de service) ainsi que le stock de conteneurs, composteurs, sacs jaunes et le matériel de l'intercommunalité. Cet investissement a permis de supprimer les frais de location d'un garage et de permettre le maintien des agents de collecte à Vergt dans les prochaines années.



Lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école

Afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, les agents responsables de la restauration de l'école de Saint-Paul-de-Serre ont mis en place la pesée des restes de repas. En fin de service, chaque élève débarrasse son assiette et regroupe les restes pour ensuite les peser.

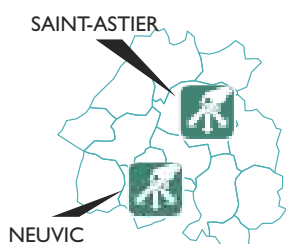


chaque élève débarrasse son assiette et regroupe les restes pour ensuite les peser.

Auparavant, les enfants, aidés par l'animatrice des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), avaient fait des recherches sur les différents groupes alimentaires, fruits et légumes de saison et sur la préservation de nos ressources (eau, électricité...). Ils ont ainsi créé des affiches de sensibilisation et une charte pour lutter contre le gaspillage.

Cette initiative a permis de réduire les quantités de déchets produits. Les enfants se sont fortement impliqués dans cette réduction, que ce soit à la cantine ou à la maison.

Communauté de Communes Isle Vern Salembre



ZI La Borie - Rue Henri Rebière
24110 Saint-Astier
Tél : 05 53 03 45 82
contact@ccivs.fr
www.ccivs.fr



13 communes ayant transféré
leur compétence collecte
à la CCIVS*

305 km²

18 079 habitants*

284,2 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs et du verre
- Gestion de 2 déchèteries

Sensibilisation

- 10 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants



Chiffres clés 2015*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 126 €/hab.
Contribution des usagers : 2 275 510 €
Redevance spéciale : 100 059 €

Budget de fonctionnement : 1,9 M €
Budget d'investissement : 0,2 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 81 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 107 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :

- 22 agents dont :
- 17 agents en collecte
 - 2 agents de déchèterie
 - 3 agents administratifs

Moyens matériels :

- 6 véhicules de collecte (dont 2 poly-bennes)
- 3 962 bacs roulants
- 74 colonnes d'apport volontaire dont 70 colonnes à verre
- 1 composteur collectif et 1 202 composteurs individuels distribués depuis 2006 (dont 133 en 2015)

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	20 % en apport volontaire 80 % en porte-à-porte	90 % en C1 10 % en C2
Déchets propres et secs	30 % en apport volontaire 70 % en porte-à-porte	100 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	Selon le taux de remplissage, 1 à 2 fois par mois

* en pourcentage de la population du territoire

C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

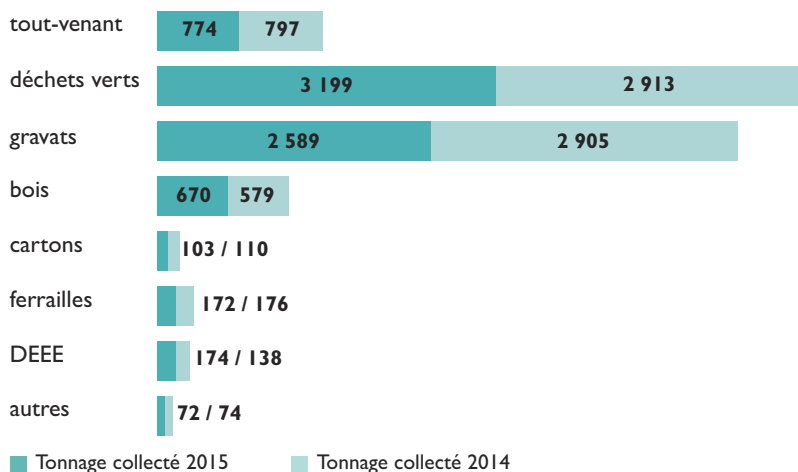
Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014*	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	3 453	191,0	+ 9,0%	60 863	56,7
Déchets propres et secs	1 115	61,7	+ 13,2 %	47 740	23,4
Verre	570	31,5	+ 12,9 %	4 665	122,2

* 5 nouvelles communes ont transféré leur compétence collecte à la CCIVS en 2015

12 891 t de déchets collectés en 2015 dont :
 - 1 025 t en porte-à-porte
 - 4 113 t en apport volontaire
 - 7 753 t en déchèterie

Flux collectés en déchèterie + 0,8 % par rapport à 2014



Déchèteries



La Communauté de Communes Isle Vern Salembre assure la gestion d'une déchèterie accueillant 16 filières de déchets :

- Déchèterie SAINT-ASTIER :
52 880 visites

Par ailleurs, la gestion d'une seconde déchèterie accueillant 17 flux de déchets a été déléguée au SMD3 :

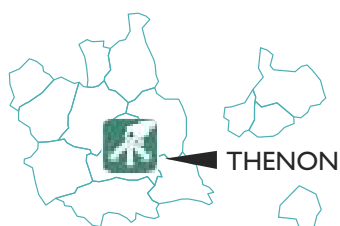
- Déchèterie de NEUVIC :
30 623 visites

Distribution de compost

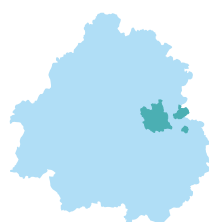
Les déchèteries du territoire accueillent les déchets végétaux qui sont ensuite compostés sur la plateforme de Saint-Laurent-des-Hommes. Pour la première fois début 2015, une distribution gratuite du compost ainsi produit a été proposée par la CCIVS aux usagers du territoire. Avec une limitation à 300 litres par véhicule, les 50 tonnes de compost ont été écoulées dans la journée sur les deux déchèteries du territoire. Forte de son succès, l'opération sera renouvelée début 2016, pour le plus grand plaisir des amateurs de jardinage.



Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et autres collectivités



58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
Tel : 05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com



14 communes*
251 km²
6 235 habitants*
423,1 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhère au SMD3 pour le traitement des déchets de 14 de ses communes adhérentes (dont 10 communes ayant transféré la compétence « déchets » à la Communauté de Communes du Terrassonnais le 16/01/2015) :

- Ajat - Auriac - Azerat - Bars - Beauregard
- Coly - Fossemagne - Gabillou - Limeyrat
- Montagnac - Peyrignac - Sainte Orse
- Thenon - Villac

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre

Moyens matériels :

- 300 composteurs distribués depuis 2013

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2015	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014
Déchets résiduels	1 523	244,3	- 1,8 %
Déchets propres et secs	202	32,4	+ 1,5 %
Verre	215	34,5	+ 19,4 %

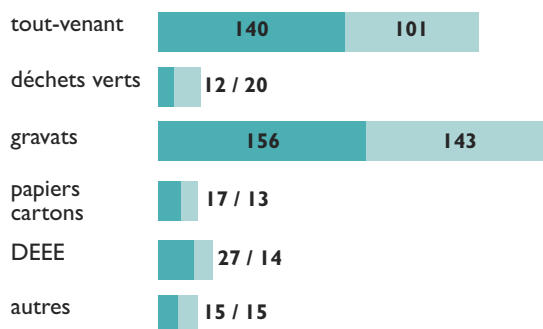
3 005 t de déchets collectés en 2015 dont :
- 2 638 t en porte-à-porte et en apport volontaire
- 367 t en déchèterie

Déchèteries



La commune de Thenon assure la gestion d'une déchèterie.

Flux collectés en déchèterie + 19,7 % par rapport à 2014



■ Tonnage collecté 2015 ■ Tonnage collecté 2014

Synthèse des déchets collectés en 2015

14 intercommunalités et 6 communes indépendantes sont adhérentes au SMD3 au 1^{er} janvier 2016, couvrant un total de 400 837 habitants.

En Dordogne, la collecte des déchets ménagers est gérée par les collectivités ou déléguée à un prestataire public ou privé. Elle se fait en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

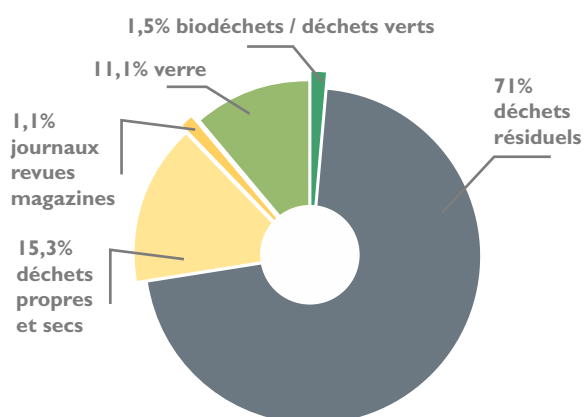
Les périgourdins sont par ailleurs invités à déposer leurs déchets spéciaux ou volumineux dans l'une des 50 déchèteries réparties sur le territoire, gérées en régie ou par un prestataire privé.

- En moyenne, chaque habitant a produit **330 kg de déchets par an (hors déchets collectés en déchèterie)** et jusqu'à 441 kg/an dans les zones les plus touristiques. Dans l'ensemble, les quantités de déchets résiduels collectées en 2015 sont inférieures à celles de 2014 (- 3,3 %), au profit notamment d'une augmentation des déchets collectés en déchèterie (+ 2,1 %).

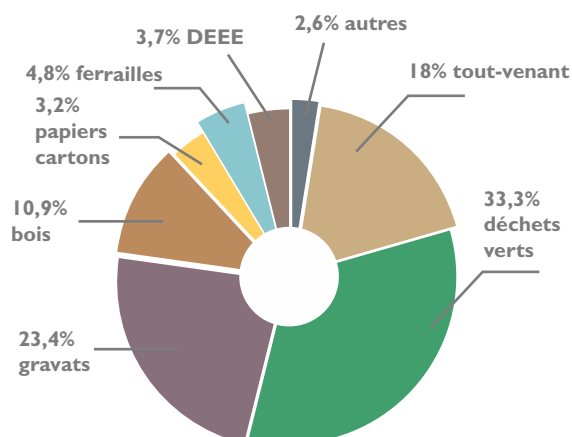
- Si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire (**y compris les déchets collectés en déchèterie**), les tonnages collectés sont légèrement inférieurs à ceux de 2014 (- 0,7 %) et le ratio par habitant s'élève en moyenne à **575 kg/hab./an.**

En 2015 :
132 109 tonnes de déchets collectés hors déchèterie
98 217 tonnes de déchets collectés en déchèterie

Déchets collectés hors déchèterie



Déchets collectés en déchèterie



Coût moyen de fonctionnement et de collecte : 81 €/hab.
Coût complet moyen de gestion des déchets : 114 €/hab.
TEOM moyenne : 109 €/hab.



Glossaire

Méthodologie de calcul des indicateurs de collecte

Les données présentées dans les doubles pages adhérents ont été calculées à partir des hypothèses ci-dessous.
Nota : dans le cas de collectivités ayant fusionné ou ayant été dissoutes en 2015, les données présentées regroupent les données fournies par lesdites collectivités.

Chiffres clés 2015

Ratio (kg/hab./an) : tonnages de déchets ménagers collectés hors déchèterie en 2015 divisés par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016 (Source : population INSEE).

TEOM (€/hab.) : somme des contributions versées par les communes/collectivités adhérentes dans le cadre de la TEOM (« contribution des usagers » précisée plus bas) divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016 (Source : population INSEE).

Budget de fonctionnement (M€) : somme des dépenses de fonctionnement effectuées par la collectivité en 2015.

Budget d'investissement (M€) : somme des dépenses d'investissement effectuées par la collectivité en 2015.

Coût de fonctionnement et de collecte (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement de la collectivité et des charges liées à la collecte, divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016.

Coût de gestion des déchets (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement et des charges techniques de la collectivité (coût complet), divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016.

Flux collectés hors déchèteries

Ratio (kg/hab./an) : tonnages de déchets ménagers collectés hors déchèterie divisés par le nombre d'habitants collectés (ex : pour une collecte des biodéchets ne concernant que 800 habitants, le ratio est calculé par rapport à ces 800 habitants).

Organisation de la collecte

PAP : collecte effectuée en porte-à-porte (collecte des sacs/bacs au pied des habitations concernées).

AV : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés).

Les pourcentages sont indiqués par rapport à la population du territoire (ex : une collecte des biodéchets à 5 % en porte-à-porte et à 5 % en C1 signifie que 5 % des usagers du territoire ont une collecte des biodéchets effectuée une fois par semaine en porte-à-porte - et donc que 95 % des usagers ne bénéficient pas de ce type de collecte).





Transfert et traitement des déchets

*234 562 tonnes de déchets
en Dordogne*

*188 653 tonnes de déchets
prises en charge par le SMD3*

*42 % de tonnes
valorisées*

Zoom sur l'activité de transfert

Qu'est-ce qu'un centre de transfert ?

Un centre de transfert est un point de relais entre la collecte et le traitement des déchets.

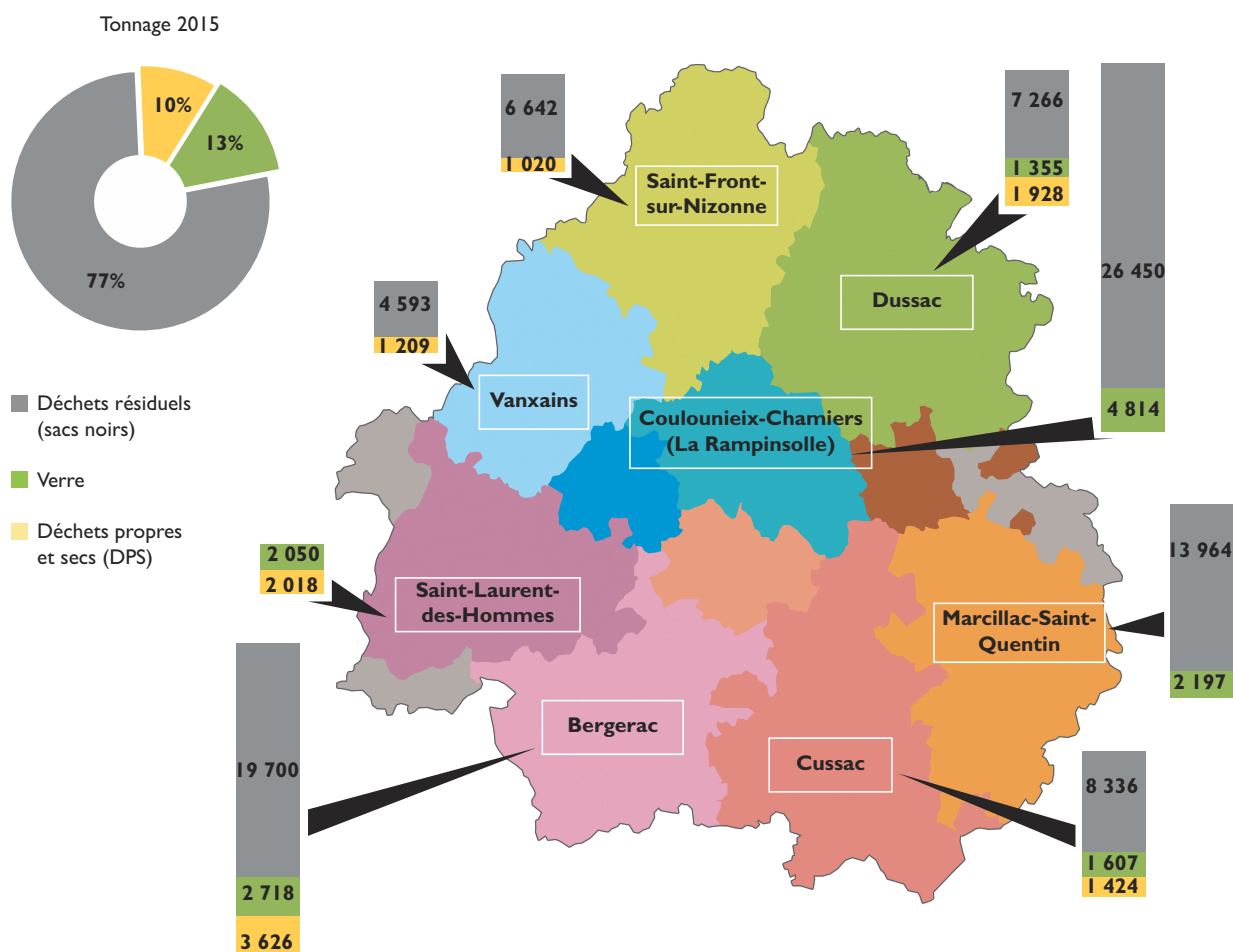
Le SMD3 dispose de **8 centres de transfert**, répartis sur l'ensemble du département. Les collecteurs y transportent et déversent les déchets. Les déchets sont alors regroupés dans des camions grands volumes pour être acheminés vers les centres de traitement adaptés. Le transport est ainsi optimisé.

Les collectivités se situant à proximité d'un site de traitement n'ont pas besoin de recourir à un centre de transfert. Elles transportent directement les déchets collectés vers les centres de traitement (sans rupture de charge).



En 2015, **112 917 tonnes** de déchets ont transité par les centres de transfert du SMD3 (soit + 1,7 % par rapport à 2014).

Quels déchets transitent par les centres de transfert ?



Où vont les déchets après leur passage par les centres de transfert ?

Les déchets propres et secs sont transportés au centre de tri de la Rampinsolle ou de Marcillac-Saint-Quentin. Le verre est dirigé vers une usine de recyclage du verre.

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes ou de Milhac d'Auberoche accueillent les déchets résiduels.

Les déchets propres et secs

Comment est organisée la filière ?

Les déchets propres et secs (DPS) sont les déchets issus du tri effectué par les ménages dans les sacs et bacs jaunes : papier, carton, emballages en aluminium, en acier et en plastique.

Dans certaines collectivités, les journaux, revues, magazines (JRM) sont collectés séparément, généralement en colonnes d'apport volontaire.

Centre de tri de la Rampinsolle

Propriétaire : SMD3
 Exploitant : SITA SUD OUEST du 1/10/2015 au 30/06/2015 et PAPREC du 1/07/2015 au 31/12/2015
 Capacité de traitement : 12 000 t/an
 Personnel : 2 postes de 7 h
 Tonnage entrant en 2015 : 13 043 t
 Tonnage traité* en 2015 : 11 253 t
 % de refus de tri en 2015 : 22 %
 Traitement des refus de tri : ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

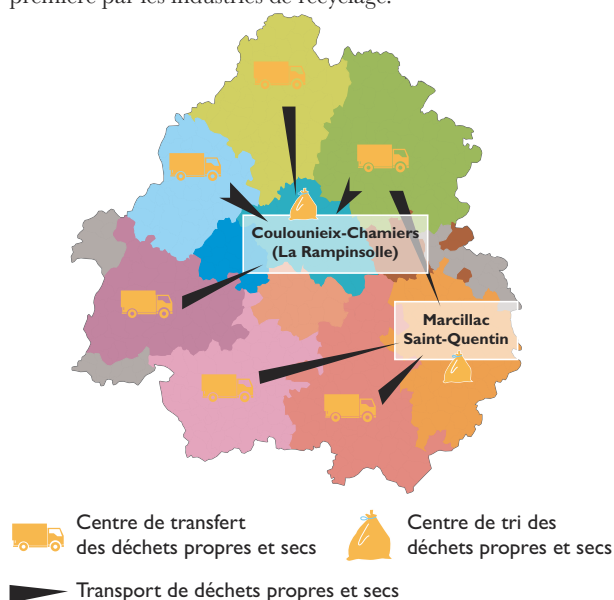


Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin

Propriétaire : SMD3
 Exploitant : VEOLIA propreté
 Capacité de traitement : 8 000 t/an
 Personnel : 1,5 poste de 7 h
 Tonnage entrant en 2014 : 7 276 t
 Tonnage traité* en 2014 : 7 282 t
 % de refus de tri en 2014 : 17,4 %
 Traitement des refus de tri : ISDND de Milhac d'Auberoche

Depuis 2012, en Dordogne, tous les emballages en plastique sont admis sur les centres de tri afin d'accroître la quantité de déchets à recycler.

Au centre de tri, les DPS sont séparés par matériaux, puis conditionnés. Ils seront utilisés comme nouvelle matière première par les industries de recyclage.



*tonnage traité = tonnage passé sur les chaînes de tri (mais non évacué)

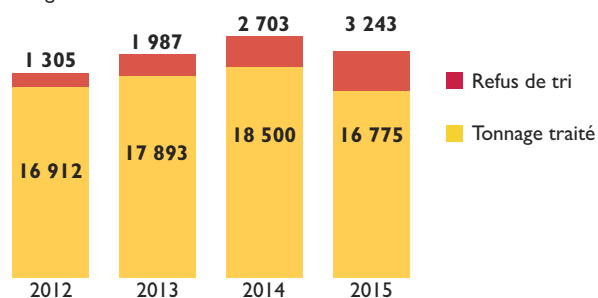
Quels sont les volumes traités en 2015 ?

20 018 tonnes de DPS ont été traitées en 2015 dans les deux centres de tri de la Dordogne.

Pour la première fois depuis 2011, ce chiffre est en diminution (- 5,6% par rapport à 2014).

Le taux de refus reste élevé (16,2 %) et reflète une diminution de la qualité des apports depuis 2012 (année de mise en place de l'extension des consignes de tri).

Tonnage traité dans les centres de tri



Chaque périgourdin a trié en moyenne 50 kg de déchets propres et secs en 2015.

Comment sont valorisés les déchets propres et secs ?

Type	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
Acier	Boîtes de conserve...	Boîtes de conserve, pièces automobiles, aérosols, caddies de supermarché...	6,1 %
Aluminium	Canettes, barquettes, aérosols...	Cadre de vélo, semelle fer à repasser, ustensiles culinaires, jantes de voiture...	0,4 %
PET clair	Bouteilles en plastique transparent	Fibre textile (polaires, tapis), bouteilles...	5,9 %
PET foncé	Bouteilles en plastique transparent coloré		1,9 %

Type	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
PEHD	Bouteilles en plastique opaque	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets...	3,2 %
PCC	Briques alimentaires	Papier peint, essuie-tout, boîtes à œufs...	1,5 %
PCNC + cartons	Cartonnettes	Cartons et cartonnettes d'emballage...	15,8 %
GDM	Papier de qualité inférieure	Papier	32,0 %
JRM	Journaux, revues, magazines	Papier journal, papier hygiénique	29,4 %
PP	Emballages divers	Régénération matière	1,3 %
PEBD + sacs	Films et sacs plastiques	Sacs-poubelle	2,4 %

* Le tonnage valorisé correspond aux déchets repris par les filières de recyclage.

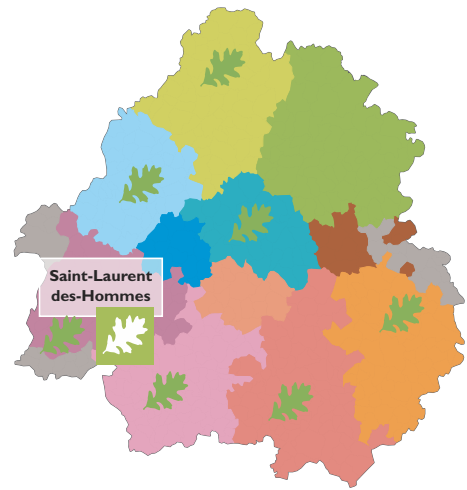
Les déchets verts

Comment est organisée la filière ?

Les déchets verts sont collectés auprès des ménages et en déchèterie. Deux possibilités de traitement existent ensuite :

- > stockage et broyage sur l'une des sept aires de proximité du département.
- > broyage et compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes.

Le SMCTOM de Vergt et le SMCTOM de Thiviers traitent directement leurs déchets verts.



Plateforme de compostage des déchets verts

Aire de stockage et de broyage des déchets verts

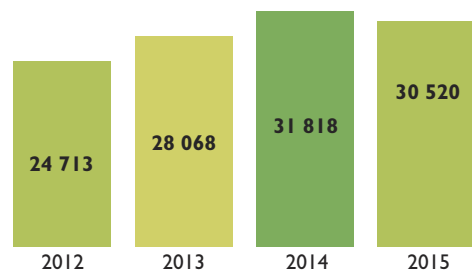
Quels sont les volumes traités en 2015 ?

En 2015, **30 520 tonnes** de déchets verts ont été traitées par le SMD3.

Les volumes collectés sont globalement en hausse depuis 2011. Une diminution par rapport à 2014 est toutefois observée, qui peut être liée à la production exceptionnellement forte de déchets verts durant cette année pour laquelle les températures étaient relativement douces.

Chaque périgourdin a produit en moyenne **76 kg** de déchets verts en 2015.

Tonnage traité de déchets verts

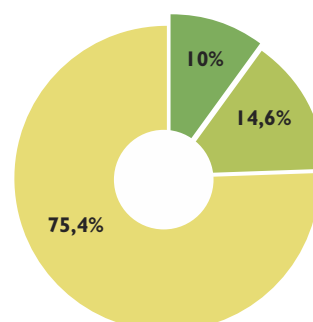


Comment sont valorisés les déchets verts ?

Les déchets verts sont valorisés en compost, un amendement organique naturel pour les terres cultivées. Le compost peut être produit directement à partir des déchets verts finement broyés ou en mélangeant les déchets verts avec des boues de station d'épuration. Un long processus de fermentation puis de maturation est nécessaire pour transformer la matière organique en éléments nutritifs assimilables.

- Compostage en bout de champs sur les parcelles d'agriculteurs locaux
- Co-compostage avec les boues de stations d'épuration
- Compostage sur la plateforme de Saint-Laurent-des-Hommes

Le SMD3 organise plusieurs fois par an des distributions gratuites de compost à Saint-Laurent-des-Hommes et à Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle).



Le verre

Comment est organisée la filière ?



Plateforme de regroupement du verre

Les collectivités acheminent les emballages en verre collectés vers l'une des six plateformes de regroupement du SMD3. Le verre est ensuite rechargé par les agents du SMD3 dans des camions « grands volumes » affrétés par le verrier. Ces camions livrent le verre à l'usine de Vayres (33). Le verre est ensuite transformé en calcin, une matière première secondaire permettant de produire de nouveaux emballages en verre.



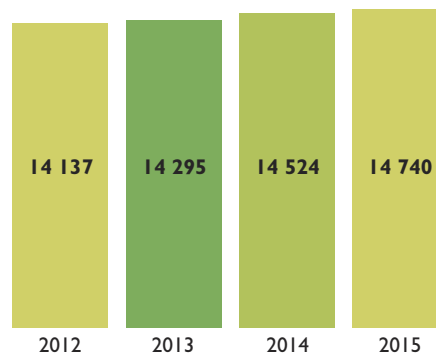
Quels sont les volumes traités en 2015 ?



Les tonnages de verre collectés sont stables depuis plusieurs années. Le ratio de collecte moyen par habitant se situe au-dessus de la moyenne nationale (29 kg/hab./an en 2009), indiquant une bonne organisation de la collecte sur le territoire.

En moyenne, 36,8 kg de verre par périgourdin ont été traités par le SMD3 en 2015.

Tonnage traité de verre



Les déchets résiduels et le tout-venant de déchèterie

Comment est organisée la filière ?

Deux types de déchets sont enfouis en Dordogne :

- **Les déchets ménagers résiduels (DR)**. Ils sont constitués d'une part, par les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire, et d'autre part, par les refus issus des opérations de tri et valorisation.
- **Les déchets issus de la benne tout-venant des déchèteries** prise en charge par le SMD3.

Ces déchets sont enfouis dans l'une des deux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du département selon le principe de proximité.

ISDND Saint-Laurent-des-Hommes

Exploitant : SMD3

Part des tonnages apportés par le SMD3 : 100 %

Date limite autorisation : 30/06/2042

Capacité de stockage : 75 000 t/an

Tonnage enfoui en 2015* (DR + tout-venant de déchèterie) : 59 664 t

ISDND Milhac d'Auberoche

Exploitant : SITA Sud-Ouest

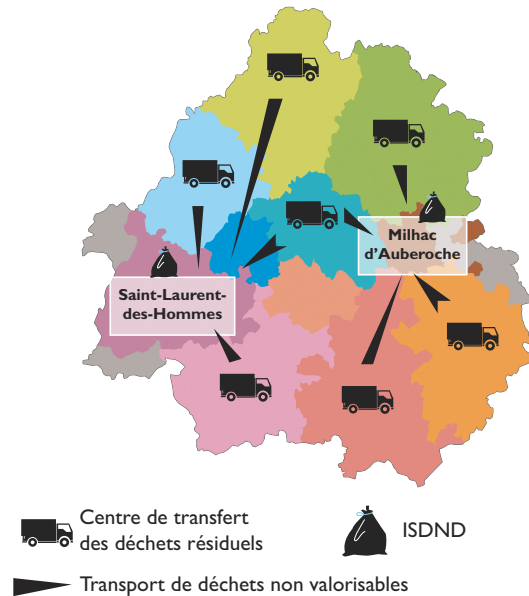
Part des tonnages apportés par le SMD3 : 97 %

Date limite autorisation : 31/12/2015 (Zone Milhac) / 2042 (Zone Madaillan)

Capacité de stockage : 110 000 t/an (Zone Milhac) / 90 000 t/an (Zone Madaillan)

Tonnage enfoui en 2015* (DR + tout-venant de déchèterie) : 46 026 t

*en provenance du SMD3

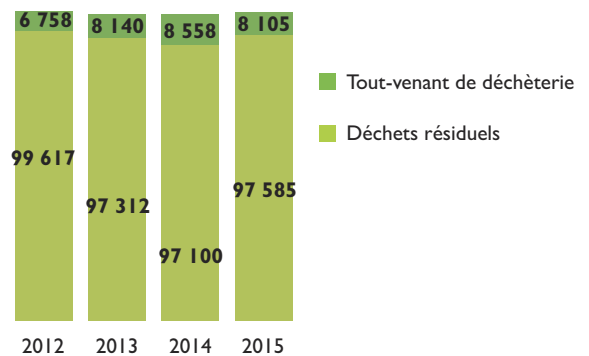


Quels sont les volumes enfouis en 2015 ?

105 690 tonnes de déchets non valorisables ont été enfouies en ISDND en 2015.

Après une forte diminution entre 2010 et 2012 (- 6 %), un tassement est observé ces 3 dernières années, même si la tendance est toujours à la baisse.

Tonnage traité



Chaque périgourdin a produit en moyenne 264 kg de déchets résiduels et tout-venant en 2015.



Les filières spécifiques

Certaines catégories de déchets nécessitent des traitements spécifiques.

Il peut s'agir de déchets dangereux pour la santé ou l'environnement tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante...

D'autres déchets sont valorisés via des traitements particuliers : textiles, polystyrène, bois...

La plupart de ces déchets sont collectés en déchèterie. Depuis le 1^{er} juillet 2015, 14 déchèteries du département de la Dordogne bénéficient d'une benne spécifique de 30 m³ pour accueillir les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) : tables, chaises, étagères, matelas... Ces déchets, pris en charge par l'organisme Eco Mobilier, sont désormais destinés à être valorisés au maximum en fonction du type de matériau (bois, literie, rembourrés, plastiques, ferraille...).



Filière	Déchets concernés	Tonnage 2015	Evolution 2014/2015	Modes de traitement	Ratio (kg./hab.)
 PSE	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	8 189 sacs de 1 m³, soit 66 t	+ 6 %	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole • Matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateurs... 	0,16
 DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	9 355 boîtes, soit 4,68 t	- 27 %	Incinération	0,01
 Amiante-ciment	Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux)	638,9 t issues des professionnels et 139,2 t des particuliers, soit 777,9 t au total	- 67 %	Enfouissement dans un casier spécifique	1,94
 DEEE	Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	3 597,4 t, dont : <ul style="list-style-type: none"> • 21 % d'écrans • 33 % de PAM* • 27 % de GEMHF** • 19 % de GEMF*** 	+ 13 %	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation pour réemploi • Traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière) 	9
 DDS	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	620,3 t dont 380,8 t via la filière EcoDDs (Particuliers)	+ 17 %	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination par traitement spécifique • Recyclage si possible 	1,55
 Textiles	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	454,4 t	- 3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Friperie • Essuyage industriel • Effilochage • Export 	1,13
 Inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	3 953,8 t	+ 6 %	Stockage sur des sites dédiés	9,9
 Bois	Bois non traités (palettes...) Bois traités (meubles...)	7 227 t	+ 58 %	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation matière • Valorisation énergétique 	18
 DEA	Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	646 t	Filière mise en place en juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation matière • Valorisation énergétique 	1,61

* PAM : Petits appareils en mélange / ** GEMHF : Gros équipements hors froid / *** : GEMF : Gros équipements froid

Synthèse des déchets traités* en Dordogne en 2015

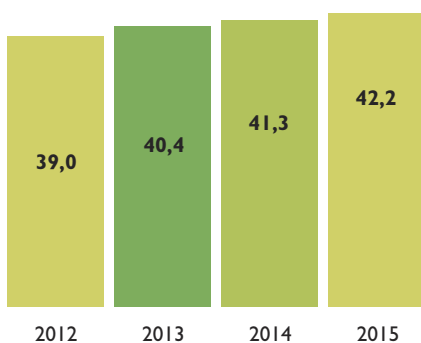
	Déchets pris en charge par le SMD3	Déchets générés dans l'ensemble de la Dordogne
Déchets résiduels	97 585	97 622
Déchets verts	30 520	32 971
Gravats	3 954	23 163
Déchets propres et secs traités en centre de tri	20 219	20 430
Encombrants	8 105	17 808
Verre	14 740	14 740
Bois	7 227	10 695
Papier/carton déposés en déchèterie et apport volontaire	43	4 773
Ferrailles	82	4 760
Déchets d'équipements électriques	3 597	3 597
Amiante ciment	778	778
Textiles	454	1 072
Divers (Piles, batteries, pneus, plâtre, plastiques...)	7	586
Déchets diffus spécifiques	620	644
Huiles (vidange + alimentaire)	4	185
Polystyrène expansé	66	76
Néons et lampes	0	11
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	5	5
DEA	646	646
Total	188 653	234 562

* tonnages entrants sur les sites de traitement

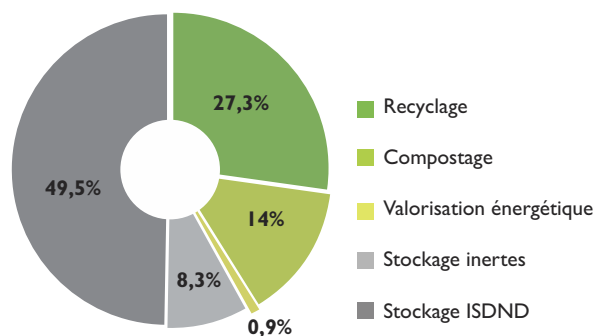
42 % des déchets produits en Dordogne sont valorisés

La part de déchets valorisés en Dordogne continue sa progression. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou autre (réutilisation, valorisation énergétique).

Taux de valorisation des déchets de la Dordogne



Traitement des déchets de l'ensemble de la Dordogne





Prévention et sensibilisation

Budget « prévention » :

119 253 €

soit 0,30 € par habitant

*Budget « sensibilisation/
communication » : 271 486 €*

*Réduction de 5,5 %
des déchets ménagers
entre 2010 et 2015*

Démarche de management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage

Le SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001.



Le programme environnemental 2014/2015 vise à élargir la démarche environnementale aux activités de collecte, transfert et transport des déchets ménagers pour que toute la chaîne « déchets » devienne vertueuse. Après un travail de réflexion et de mise en place en 2014, la phase opérationnelle a débuté en 2015.

Les résultats 2015 du programme environnemental du SMD3

Sensibilisation



• Les agents du SMD3 sont sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales au fur et à mesure de leur prise de poste (tri des déchets, stockage des produits dangereux, consommations énergétiques...).

• Les adhérents présents sur les sites certifiés se sont également impliqués dans la démarche en s'appropriant certaines bonnes pratiques environnementales et méthodes de travail (affichage, consignes, stockage des produits...). **Une charte environnementale va être proposée aux élus en janvier 2016 pour officialiser cette implication.**

Amélioration de la qualité des rejets aqueux



• Le principe de traitement des eaux usées de lavage du centre de transfert de Dussac va être amélioré (traitement par un déboureur-déshuileur et par lit planté de roseaux). Le dossier de « porter à connaissance » ICPE a été déposé à la DREAL en décembre 2015, pour un début des travaux en 2016.

des eaux de ruissellement de la plateforme Déchets verts du Centre de Transfert de Vanxains sont conformes. De même pour les eaux pluviales du bassin nord de l'ISDND. Actions réalisées : augmentation de la surface de décantation et de la capacité du massif drainant.

• Rejets liquides conformes aux normes de rejet imposées par la réglementation : 100 % des paramètres mesurés sur le rejet

Conformité des rejets EP au niveau du bassin nord de l'ISDND
2014 : 95% - 2015 : 100%

Renforcement de la prévention du risque de pollution du milieu naturel

Objectif en cours de réalisation

Des travaux sont planifiés sur le 2^{ème} semestre 2016 pour confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie sur la plateforme

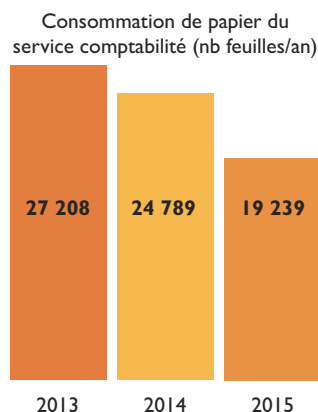
de déchets verts ou au niveau des quais de gestion des ordures ménagères du centre de transfert de Marcillac-Saint-Quentin.

Performance environnementale du SMD3

Objectif en cours de réalisation

• Consommation de papier

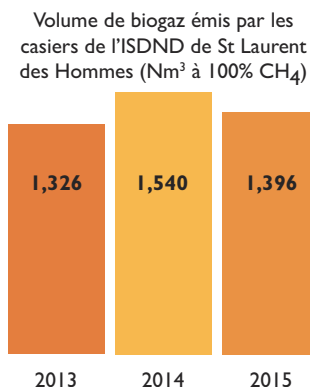
La mise en place de la dématérialisation des échanges entre le service comptable et la paierie pour le paiement des factures a permis de diminuer fortement la consommation de papier depuis 2 ans.



• Quantité de biogaz émis par les casiers de stockage des ordures ménagères de Saint-Laurent-des-Hommes

Une diminution de la quantité de biogaz (gaz issus de la décomposition des déchets) capté a été observée, avec une forte chute sur le début d'année, malgré un renforcement du suivi du réseau.

Un audit est programmé sur le 2^{ème} trimestre 2016 pour :
- Déterminer la production théorique prévisionnelle de biogaz de 2016 à 2050
- Faire un diagnostic du réseau existant
- Faire un diagnostic du réglage du réseau



Produire moins de déchets

Depuis fin 2010, le SMD3 est en charge du programme départemental de prévention des déchets en Dordogne, avec le soutien de l'ADEME. Le SMD3 est le coordonnateur des actions de prévention menées sur son territoire, en partenariat avec ses adhérents, les associations, les professionnels...

Ce programme se compose de 71 actions opérationnelles qui visent à réduire **de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant**.

En prenant comme point de départ l'année 2010 avec une production d'ordures ménagères et assimilés de 363 kg/hab, **l'objectif est d'atteindre 337 kg/hab à la fin du programme, soit moins 25 kg/hab**.



En 2015, l'accent a été mis sur plusieurs opérations :

Gestion de proximité des bio-déchets



Le SMD3 mène plusieurs actions en lien avec le compostage (individuel et collectif) :

- > La distribution de composteurs individuels continue, avec **1 500 composteurs** distribués en 2015 !
- > Le SMD3 réalise des formations aux pratiques de compostage destinées aux particuliers - **68 apprentis composteurs** formés en 2015 sur la plateforme pédagogique du SMD3.
- > Le SMD3 a distribué **400 poules et 150 poulailiers** sur la commune de Trélissac.



Communiquer utile

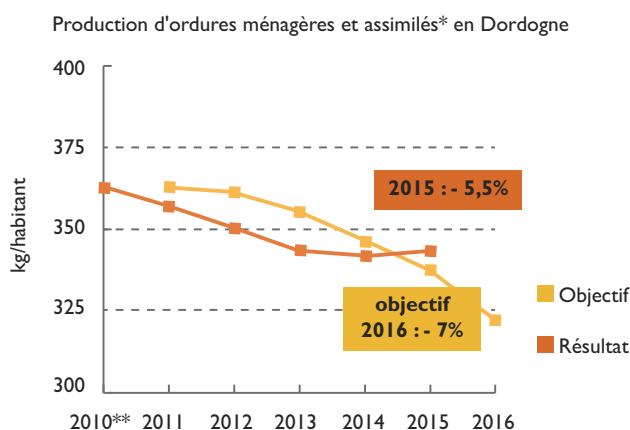
- > Le SMD3 a prêté en 2015 **217 350 gobelets réutilisables** à l'occasion de 221 manifestations - Ouverture d'un nouveau point de lavage à l'association Question de Culture à Bergerac pour assurer encore plus de proximité avec les manifestations.

- > **11 346 autocollants stop pub** distribués en 2015.
- > Aujourd'hui, toutes les actions de communication du SMD3 comportent une part de prévention de 30 % minimum.

Les actions de réduction des biodéchets représentent à elles seules un potentiel d'évitement de 16 kg/habitant sur les 25 kg/habitant de l'objectif final.

Le SMD3 a consacré **119 253 € à la prévention en 2015**.

57 790 € ont été financés par l'ADEME. (année 2015 à cheval entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année du programme)



* ordures ménagères, sacs jaunes et verre
** 2010 : année de référence

La prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

En respect du principe de précaution, le SMD3 s'est fixé comme objectifs de prévenir tout risque de pollution des milieux naturels et de réduire les nuisances pour les riverains de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes.

site certifié
ISO 14001

En 2015, 1 310 personnes ont visité l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes.

Prévenir la pollution

Le stockage des déchets génère des effluents liés à la dégradation des déchets : rejets gazeux (biogaz) et liquides (ce qu'on appelle les lixiviats = jus des déchets). Des installations spécifiques et modernes permettent un captage et un traitement optimisé de ces effluents pour prévenir tout risque de pollution.

Depuis mi-2012, le **biogaz** est majoritairement valorisé énergétiquement: en 2015, le biogaz capté a été valorisé à 91 % en électricité.

- 4 498 MWh d'électricité ont été produits en 2015, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1 851 habitants. L'émission de 369 tonnes de CO₂ a ainsi été évitée.

A titre transitoire, les **lixiviats** ont été traités hors site, dans l'attente de la mise en service de la nouvelle station de traitement.



Réduire les nuisances

Afin de **diminuer la génération d'odeurs sur le site**, le SMD3 a engagé plusieurs types de travaux en 2015 :

- Limitation de la surface d'exploitation à 4 000 m² et recouvrement hebdomadaire de la zone d'exploitation
- Maintien de la densité du casier d'enfouissement supérieure à 1 tonne de déchets/m³, ainsi les déchets fortement compactés limitent la génération d'odeurs
- Réalisation de captages complémentaires afin de diminuer les émanations diffuses de biogaz
- Couverture étanche des casiers en fin d'exploitation

Les nuisances olfactives n'étant plus un problème pour les riverains, le jury de nez n'a pas été reconduit en 2015. Néanmoins, les riverains ont la possibilité d'envoyer un

mail pour signaler des odeurs. Ces signalements sont mis en corrélation avec les activités quotidiennes du site.

La **compensation de la perte d'espaces boisés**, liée à la création de casiers de l'ISDND a également été poursuivie, par la végétalisation du talus de la zone de dépôt des déblais (pins et chênes).

Des **mesures de bruit** avaient été réalisées en octobre 2012 conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploitation : les niveaux sonores mesurés sur le site sont conformes aux seuils fixés par la réglementation. La prochaine mesure de bruit est prévue pour 2016.

Poursuivre les investissements pour optimiser l'exploitation du site

En 2015, un nouveau casier d'enfouissement C5 C6 a été créé, pour une durée d'exploitation prévisionnelle d'environ 12 mois. Les travaux de construction de la nouvelle installation de traitement des lixiviats ont été poursuivis, pour une mise en service en 2016.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation déposé en décembre 2014 a été validé. Il présente les modifications suivantes :

- Modification des conditions de traitement et de rejets des lixiviats : mise en service d'une nouvelle filière de traitement.
- Modification du tonnage autorisé à être enfoui (passage à 75 000 tonnes / an).

- Mise à jour de l'emprise foncière de la future zone de stockage.
- Mise en place d'une filière de valorisation des déblais (rubrique carrière) extraits lors de la création des casiers d'enfouissement

Pour l'année 2016, des investissements sont encore programmés avec la création d'un bâtiment à usage de bureau et d'un parcours pédagogique pour des visites ludiques du site, la création des deux prochains casiers d'enfouissement, et d'une chambre de collecte des lixiviats pour les futurs casiers. Par ailleurs, un audit du réseau de biogaz est prévu pour le 2^e semestre 2016, pour déterminer la production théorique future de biogaz et faire un diagnostic du réseau existant et de son réglage.

Le rapport d'activité de l'ISDND est téléchargeable sur le site www.smd3.fr (rubrique téléchargement).



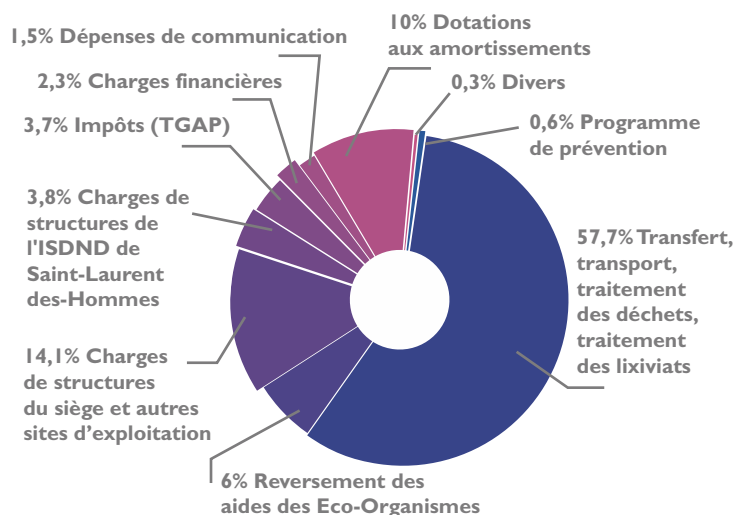
Indicateurs économiques et financiers

Budget du SMD3 :
fonctionnement : 47 €/ hab.
investissement : 18 € / hab.

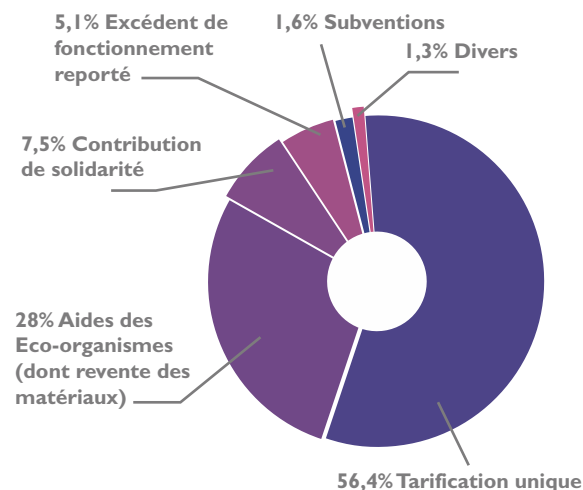
Le budget 2015 du SMD3

Le budget 2015 a été adopté le 23 décembre 2014. Le compte administratif 2015 a été approuvé le 5 avril 2016

Dépenses de fonctionnement : 18 654 778 €



Recettes de fonctionnement : 23 946 359 €



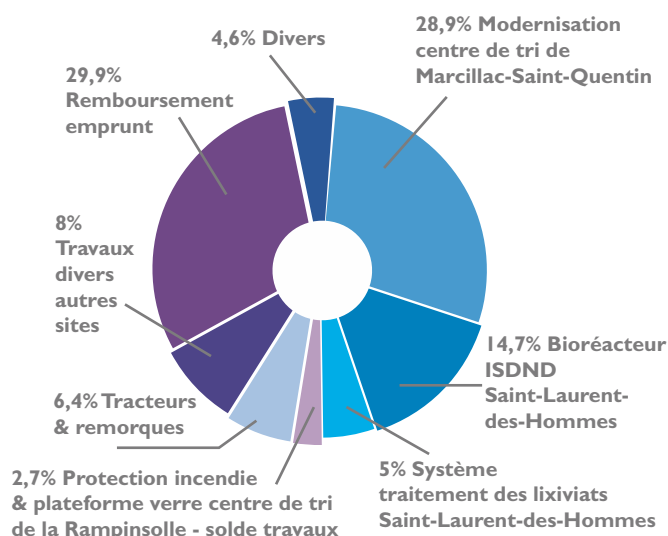
En 2015, les dépenses de **fonctionnement** se sont élevées à 18 654 778 € (soit 46,54 € / hab.), en baisse de 2,9% par rapport à 2014.

Les recettes de fonctionnement ont atteint 23 946 359 €.

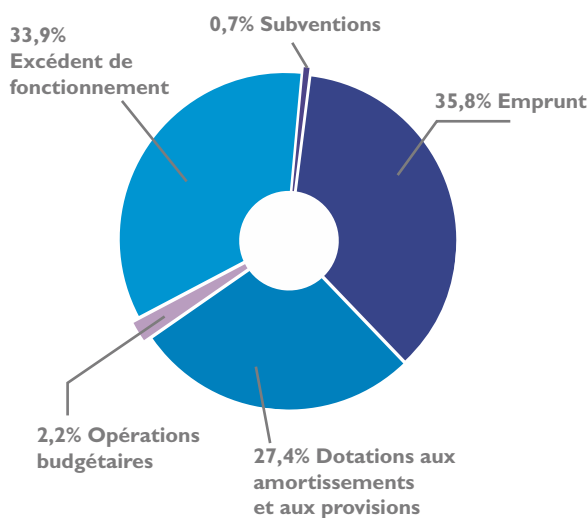
La gestion des déchets est principalement financée par la tarification unique reversée par les adhérents (56 % des recettes de fonctionnement).

La balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement traduit un excédent de 5 291 581 €, qui est reporté sur 2016.

Dépenses d'investissement : 7 400 701 €



Recettes d'investissement : 6 980 646 €



Les dépenses d'**investissement** sont liées aux travaux destinés à moderniser et sécuriser les équipements : modernisation du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin, création d'une plateforme pour les déchets verts et le bois sur la déchèterie de Bergerac, achats de nouveaux véhicules (chargeurs)...

Le niveau d'endettement reste cependant maîtrisé (13 675 427 € au 31/12/2015) avec une capacité de désendettement de 2,4 ans.

La tarification unique 2015

La tarification unique instaurée par le SMD3 s'applique à l'ensemble des adhérents du SMD3 et est établie en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

Modalités de collecte et nature des flux	2014	2015
	Coûts € HT/tonne	Coûts € HT/tonne
Déchets propres et secs		
Déchets propres et secs collectés en mélange avec des JRM (journaux revues magazines) (a)	cf. nouvelle procédure ci-contre	cf. nouvelle procédure ci-contre
Déchets propres et secs collectés en mélange sans JRM (a)		
JRM collectés en points d'apport volontaire		
Cartons collectés en apport volontaire	9,30 (2)	9,30 (2)
Films plastiques collectés en apport volontaire	43,30 (2)	43,30 (2)
Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages (pré-tri)	11,70 (2)	11,70 (2)
Fourniture de sacs de collecte sélective	24,00 €HT /carton de sacs non numérotés 28,00 €HT /carton de sacs numérotés	22,72 €HT /carton de sacs non numérotés 25,64 €HT /carton de sacs numérotés

Depuis 2014, une nouvelle procédure s'applique pour les DPS : dans le cadre de sa politique d'encouragement au tri, le SMD3 a souhaité valoriser le travail des collectivités adhérentes en reversant un soutien incitatif à la tonne valorisée. Les matériaux issus des centres de tri ont été soutenus par le SMD3 à un prix fixe à la tonne (prise en compte du poids des repreneurs).

(a) Attention : ces coûts sont compensés par les recettes Eco-Emballages (point vert)

Tonnes entrantes sur les centres de tri	Matière concernée	Soutien proposé par le SMD3
	Les métaux (acier et aluminium) _____	12,00 €HT/t
Refus de tri	Les fibreux (PCNC, TETRA, GDM et JRM) _____	24,00 €HT/t
	Les résineux (PETc, PETf, PEHD et nouvelles résines) _____	72,00 €HT/t
	Taux de refus	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
	Le taux est inférieur ou égal à 15% _____	99,60 €HT/t (prix des DR 2014)
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20% _____	106,29 €HT/t (au-delà de 15 %)
	Le taux de refus est supérieur à 20% _____	132,44 €HT/t (au-delà de 20%)

Par ailleurs, afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale est venu compléter les aides versées en soutien des tonnes valorisées. Il a été calculé de la façon suivante :

Soutien à la collecte en zone rurale	Densité (hab/km²)	Montant du soutien
	d < 45 hab/km ² (moyenne du SMD3) _____	1,50 €/hab
	d ≥ 45 hab/km ² _____	0

Une prime de 0,20€ par habitant est versée pour la fourniture des données nécessaires au remplissage des comptes-rendus demandés par Eco-Emballages et Eco-folio dans les délais impartis.

	2014	2015
Déchets résiduels		
Collectés en bennes tasseuses	99,60 (1)	99,60 (1)
Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du polystyrène (PSE)	96,60 (2)	67,60 (2)
Encombrants de déchèteries sans PSE	89,60 (2)	80,60 (2)
Déchets verts		
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage simple)	13,00	13,00
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage et valorisation)	21,30	21,30
Biodéchets (compostage)	44,80	44,80
Filières spécifiques		
Amiante-Ciment (palettes et big bags)	65,00 (2)	65,00 (2)
Amiante-Ciment (non conditionné)	75,70 (2)	75,70 (2)
Amiante-Ciment en provenance d'un particulier	Gratuit <100 kg/an sinon tarif de base (2)	Gratuit <100 kg/an sinon tarif de base (2)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (conditionné)	78,00 (2)	78,00 (2)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (non conditionné)	91,00 (2)	91,00 (2)
PSE (sac de 1m ³ collecté en déchèterie)	6,40/sac (3)	6,40/sac (3)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	670,00 (3)	670,00 (3)
Déchets inertes	7,30 (2)	7,30 (2)
Déchets inertes (professionnels / privés)	8,80 (2)	8,80 (2)
Verre provenant des communes indépendantes	26,25 (1)	26,69 (1)
Bois issus des déchèteries	42,00 (2)	30,00 (2)
Prestation optionnelle :		
• Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil)	16,00/habitant	16,00/habitant
• Construction et gestion d'une déchèterie		8,00/habitant

Les prix indiqués incluent :

(1) transfert, transport et traitement des déchets - (2) traitement des déchets - (3) collecte et traitement des déchets en déchèterie

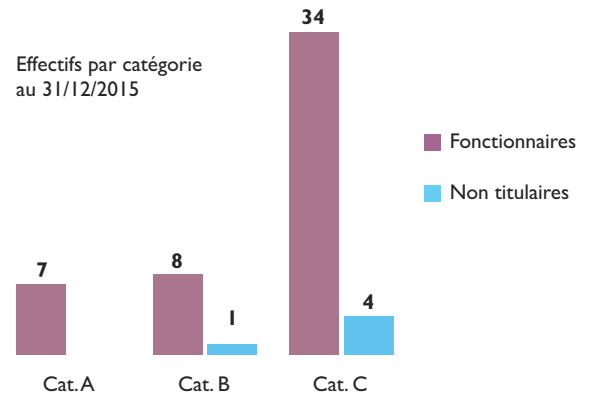
Le bilan social 2015 du SMD3

La structure des effectifs

L'effectif total du SMD3 s'élève à 54 agents au 31/12/2015, 91 % d'entre eux ayant le statut de fonctionnaire. Ce taux élevé résulte d'un recrutement effectué majoritairement par voie statutaire, le passage des concours étant plébiscité au sein de la structure.

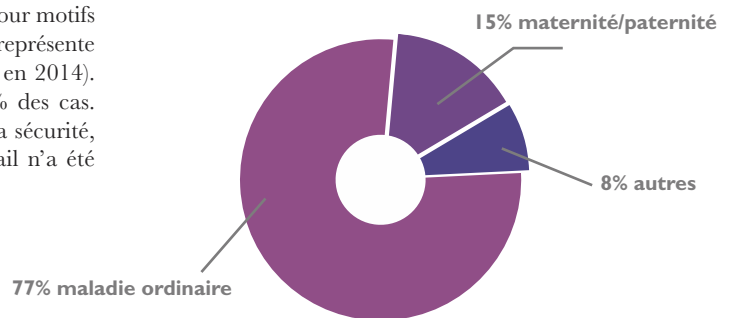
Le taux d'encadrement (nombre d'agents de catégories A et B divisé par l'effectif total) est de 30 %.

Les agents techniques représentent 69 % du personnel, les services administratifs 26 %, les personnels d'animation 6 %.



L'absentéisme

858 jours d'absence ont été recensés en 2015, avec pour motifs principaux la maladie ordinaire (77 % des cas, ce qui représente une moyenne de 12 jours par agent, contre 8 jours en 2014). Les congés maternité/paternité représentent 15 % des cas. A noter également le très bon résultat concernant la sécurité, puisque, comme en 2014, aucun accident du travail n'a été déploré en 2015.



La formation du personnel

En 2015, 266 journées de formation ont été suivies par les agents du SMD3, soit une moyenne de 4,9 jours de formation par agent :



- 22 % pour les préparations aux concours/examens,
- 54 % pour les formations obligatoires,
- 24 % pour une formation de perfectionnement,
- 11% dans le cadre du DIF.

	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours de formation par agent	5,1	3,5	4,6	4,9

Les prestations sociales

	€HT 2012	€HT 2013	€HT 2014	€HT 2015
Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)	8 694	7 799	13 340	13 340

Les rendez-vous incontournables de l'année 2016

• Mise en action du plan modernisation pour le centre de tri de la Rampinsolle

Cette modernisation vise à installer de nouvelles machines de tri et à modifier l'organisation du site, afin d'optimiser les capacités de traitement, tout en améliorant les conditions de travail des trieurs.

Coût des travaux estimé à 2 900 000 € HT

• Modernisation du centre de transfert de Dussac

Les travaux consisteront à moderniser les quais de transfert sur le site de Dussac, en les faisant passer du mode gravitaire à compaction au mode gravitaire avec remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA). Ceci permettra de transporter les déchets en plus gros volumes et d'optimiser les chargements. Le coût de l'opération est estimé à **1 410 000 € HT** et comprend l'acquisition de 3 remorques FMA pour un montant de **210 000 € HT**.

Cette modernisation s'étendra aux sites de Saint-Front-sur-Nizonne, Cussac et Vanxains au cours de l'année 2017.

• Compétences facultatives

Collecte des déchets ménagers

13 communes de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et 14 de la Communauté de Communes de Terrassonnais en Périgord noir confieront respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} février 2016 la collecte de leurs déchets au SMD3, comme l'ont fait 28 communes de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord en 2015.

Pour assurer ces collectes, le SMD3 va acquérir 3 bennes à chargement latéral et 2 bennes à ordures ménagères « classiques ». L'ensemble des habitants seront équipés de deux bacs individuels ou collectifs.

Coût global : 1 348 000 € HT

Accompagnement à la construction et gestion de la déchèterie de Saint-Astier

La Communauté de communes Isle Vern Salembre a confié au SMD3 cette mission pour sa nouvelle déchèterie.

Coût de l'opération : 1 242 535 € HT

• Réorganisation des filières bois et déchets verts : optimiser le bois pour chauffer la Dordogne

Afin d'optimiser les filières bois et déchets verts en Dordogne, le SMD3 met en place une nouvelle organisation en débutant par la création d'une plateforme de stockage et de broyage du bois sur le site de la Rampinsolle. Cette plateforme va permettre de récupérer et de valoriser le bois issu de la filière déchets verts ainsi que le bois issu de la filière bois.

Coût des travaux estimé à 400 000 € HT



L'acquisition d'engins de type « broyeur-cribleur » pour les plateformes de la Rampinsolle, Bergerac, Marcillac-Saint-Quentin et Saint-Laurent-des-Hommes permettra de broyer en régie les déchets végétaux et le bois réceptionné sur les déchèteries du SMD3 (sans que ces deux flux soient mélangés). A l'issue de différentes étapes de broyage et criblage des déchets végétaux seront produits :

- un broyat fin destiné au compostage en bout de champs,
- du bois énergie (biomasse) à partir de la fraction plus grossière (partie ligneuse), destiné aux chaudières de la région.

Coût estimé du matériel : 912 800 € HT

• Poursuite de la modernisation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Laurent-des-Hommes

Sur ce site, la **nouvelle station de traitement des eaux** sera mise en service en phase de test début 2016 (**1 922 000 € HT**). Utilisant les meilleures techniques disponibles, elle visera à respecter scrupuleusement les nouvelles normes de rejet tout en limitant les coûts de fonctionnement par la diminution des sous-produits à traiter en externe. Les bénéfices environnementaux seront également au rendez-vous grâce à la faible consommation de produits chimiques et l'optimisation énergétique du process par l'utilisation d'une chaudière à bois.

De **nouveaux casiers de stockage** seront créés pour accueillir 75 000 tonnes de déchets par an jusqu'en 2031.

Le coût de l'opération est estimé à 3 M€ HT en 2016 pour la réalisation de 2 casiers et d'une chambre de collecte.

D'autres projets ponctueront cette année comme par exemple :

• Optimisation et sécurisation des déchèteries du Bergeracois

L'acquisition d'un compacteur pour la déchèterie de Bergerac permettra de réduire la manutention et d'optimiser les coûts de transport des bennes des déchèteries. Le coût de ce projet est estimé à **130 000 € HT**.

Des travaux de sécurisation auront par ailleurs lieu sur les 4 déchèteries du Bergeracois : installation de gardes corps sur le haut de quai afin d'éviter les chutes. Le coût de l'opération est estimé à **180 000 € HT**.

• Stratégie pour les 10 années à venir

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, et à travers une étude d'une année, le SMD3 souhaite définir sa stratégie en matière de gestion des déchets pour les 10 années à venir.

• Que trouve-t-on dans les sacs noirs des Périgourdins ?

Mieux comprendre le contenu des sacs noirs et de la benne tout venant en déchèterie, tel est l'objectif de la campagne que va lancer le SMD3. Les résultats obtenus permettront de cibler les actions à mener. Pour rappel, en 2013, 22 % du contenu du sac noir étaient des biodéchets et 23 % étaient des déchets recyclables.

**Rapport téléchargeable
sur le site internet
du SMD3**

**www.smd3.fr
le clic utile !**



La Rampinolle
24660 Coulounieix-Chamiers
tél. 05 53 45 58 90
fax 05 53 45 54 99
contact@smd3.fr



Rapport d'activité présenté par François ROUSSEL, Président du S.M.D.3
Rédacteur en chef : Sylvain MARTY, Directeur du S.M.D.3
Coordination du rapport : Isabelle MOREAU
Collecte de données et rédaction : ECOGEOS
Rédaction, conception et mise en page : ADEKOI
Impression sur du papier recyclé par l'imprimerie FANLAC
Crédits illustrations : SMD3, Adékoï, Eco-Emballages, IStock, SMCTOM de Thiviers, SICTOM du Périgord Noir, SYGED Bastides Forêt Bessède, SMBGD, SMCTOM de Montpon Mussidan, SMCTOM de Ribérac, SMCTOM de Nontron, SMCTOM de Vergt, CCIVS, Sophie Anfray, Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, Ecogeos, Véolia
Rapport tenu à la disposition du public, téléchargeable sur le site www.smd3.fr
et adressé aux collectivités adhérentes du S.M.D.3
Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dit loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

